

Un siècle de tennis à la Réunion. Brève histoire du deuxième sport de l'île

Philippe Guillot

► **To cite this version:**

Philippe Guillot. Un siècle de tennis à la Réunion. Brève histoire du deuxième sport de l'île. Expressions, Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) Réunion, 2009, Spécial Histoire-Géographie, pp.251-294. hal-02408376

HAL Id: hal-02408376

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02408376>

Submitted on 13 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN SIÈCLE DE TENNIS À LA RÉUNION

Brève histoire du deuxième sport de l'île

Philippe GUILLOT
Université de la Réunion (IUFM)

Résumé. – Le but de ces quelques pages est de décrire et d'analyser brièvement le développement et la démocratisation de ce qui est devenu le premier sport individuel officiellement pratiqué à la Réunion.

Abstract. – This article aims to briefly describe and analyze the development and democratization of the first individual sport to be officially practiced in Reunion Island.

Le XX^e siècle est un siècle de transformations profondes des sociétés dans le monde entier. L'une d'entre elles est l'émergence du sport¹, d'abord dans les sociétés occidentales, puis dans les autres, notamment dans les ex-colonies, dont la Réunion. Bien des raisons expliquent ce développement. Pour la société elle-même et ses dirigeants : la nécessité d'avoir une population en bonne santé, y compris, à une époque de conflits armés récurrents avec l'Allemagne, pour faire la guerre, d'où le développement, dans une vision hygiéniste, de l'éducation physique à l'école, ou encore la volonté d'occuper une jeunesse potentiellement contestataire ; pour les individus : l'augmentation du temps libre qui accompagne le développement économique, le besoin d'activités physiques pour des populations de plus en plus sédentaires et confinées dans des lieux de travail réduits où s'exercent des métiers nécessitant de moins en moins des qualités manuelles, celui d'échapper aux tensions qu'engendre la vie dans les villes où se con-

1. Notons au passage que la notion de sport est bien difficile à définir d'autant que les activités sportives sont des plus variées. Contentons-nous ici de remarquer que, de tous temps, les individus ont eu des activités physiques, mais qu'elles ont été tournées, pour l'essentiel et pendant des millénaires, vers la production de biens, agricoles en particulier. Le mot « sport » vient du vieux français *desport* et *desporter*, qui signifie « s'amuser ». Pour faire simple, disons que le sport est une activité physique non artistique – quoique le patinage « artistique » ne soit pas loin de la danse – qui n'a pas pour but la production de biens et de services économiques, du moins à ses origines, car son développement en a fait souvent une activité de spectacle dont les enjeux économiques – et politiques ! – sont aujourd'hui considérables.

centre une masse croissante de la population, ceux d'air pur, au fond, et de redécouvrir son corps à une époque de plus en plus matérialiste qui vante la beauté et pousse à rester dans une éternelle jeunesse.

Ce n'est pas le lieu ici de développer tous ces facteurs. Qu'il nous suffise de constater que le sport se développe à la Réunion, dans la patrie de Roland Garros², même s'il le fait plus tardivement sans doute qu'en Métropole. Il faut en effet attendre la loi de 1946 qui érige l'île en département d'outre-mer pour voir tous les phénomènes favorables au développement du sport se manifester. Mais celui-ci est d'autant plus rapide que ces phénomènes sont concentrés sur une période plus courte. La Réunion, relativement immobile quand elle était colonie, voit son histoire s'accélérer après la deuxième guerre mondiale, surtout à partir des années 1960 quand Michel Debré, Premier ministre, devient son représentant à l'Assemblée nationale. Tout s'accélère alors, ne serait-ce que parce que le gouvernement souhaite encadrer une nombreuse jeunesse qui pourrait s'avérer trop turbulente. De là, sans doute, l'érection de nombreux stades, piscines et équipements sportifs de toutes sortes (Combeau-Mari, 2003)³.

Le tennis n'échappe pas à cette évolution. Toutefois, s'il apparaît sur cette terre lointaine dès la fin du XIX^e siècle, nous allons voir qu'il va beaucoup tarder à émerger, gardant longtemps l'image – justifiée – d'un sport de riches⁴ pour, si on se réfère au nombre de licenciés⁵, tout de même devenir le

2. Qui, bien qu'il ait donné son nom au stade de tennis le plus célèbre de France, n'a jamais pratiqué ce sport. En effet, lorsque les courts de la porte d'Auteuil ont été inaugurés, en 1928, on a voulu donner à ce stade le nom d'un héros bien français, fut-ce un aviateur mort au champ d'honneur. « Ce choix », écrit Jean-Christophe Piffaut dans *L'Invention du tennis*, « est parfaitement représentatif des valeurs défendues par une France meurtrie qui célèbre ses enfants sacrifiés » (2007, p. 66). On le retrouve à la Réunion lorsqu'il s'agit de donner des noms à de nouveaux clubs, comme, en football, la Patriote ou la Franco.

3. Les dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

4. Ce qui est dans la logique des choses. Michel Pousse nous rappelle opportunément que « le sport contemporain est [...] né de l'oisiveté et de la sédentarité des classes sociales qui occupaient le haut de l'échelle sociale. [...] La pratique sportive n'était accessible qu'à la minorité qui pouvait en payer le prix et qui disposait de suffisamment de loisir pour s'y adonner. Elle était une occupation de luxe » (Pousse, 2002, p. 33). Et ceci vaut pour tous les sports, et pas seulement pour le tennis.

5. L'activité sportive peut évidemment se faire sans aucun encadrement officiel. Nager à la mer ou à la piscine, arpenter les sentiers des « hauts », courir le long du littoral ou ailleurs, etc., ne nécessitent nullement d'être licencié et d'appartenir à un club et à une fédération. Mais ces activités physiques tout à fait libres – et sans doute

deuxième sport le plus pratiqué à la Réunion au début des années 2000 et le premier sport individuel. C'est donc un peu plus d'un siècle d'histoire que nous allons essayer de retracer, un siècle qu'il nous a semblé pertinent de scinder en deux : tout d'abord, le temps des pionniers d'une activité encore tout à fait confidentielle et socialement close, et qui le reste jusqu'au début des années 1960 ; c'est à cette époque que le tennis commence à se structurer et à s'organiser. Commence alors, en quelque sorte, la période moderne du tennis à la Réunion qui nous mène du tournant des années 1960-1970 à aujourd'hui.

1. Les temps héroïques

André-Jean Benoît, dans son ouvrage fondamental pour la connaissance des origines du sport à la Réunion, *Sport colonial* (1996, p. 186), rappelle que ce qu'on nommait aux origines *lawn-tennis*, voire *sphaeristike*⁶, fut inventé, si on peut dire, par un certain major Walter Clopton Wingfield, officier anglais de l'armée des Indes, en 1874, le 23 février officiellement et très précisément⁷. En réalité, ce jour-là, il ne fait que breveter une sorte de kit inspiré de ce qui existait déjà en Grande-Bretagne pour le croquet, mais destiné à un jeu proche de la courte paume qu'on pratiquait déjà en France à la Renaissance⁸, version urbaine et sur un terrain de dimensions réduites d'un jeu déjà en vogue au XIII^e siècle, version si proche du tennis moderne que la manière de compter était déjà celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est donc une version portable du jeu de paume qui est proposée. Elle prend la forme d'une mallette contenant lignes, poteaux et filet qu'on peut installer soi-même sur sa pelouse (*lawn*), et, bien sûr, des raquettes et des balles. Ces dernières, conçues dès 1850 par Charles Goodyear, sont en caoutchouc. Quant aux

épisodiques pour beaucoup de pratiquants – sont bien difficiles à étudier et, au minimum, à chiffrer.

6. Parmi les nombreux jeux de balles pratiqués dans l'Antiquité, l'un d'eux s'appelait *sphaeristike* (= « art de la balle ») et on y jouait déjà vers 500 avant notre ère (cf. Méry, 2008, p. 58) !

7. Cf. <http://www.tennis-histoire.com/invention2.html>. Stéphane Méry remonte même jusqu'en 1858 et au major Harry Gem, inventeur d'un jeu proche de la longue paume qui utilise une balle en caoutchouc (Méry, 2008, pp. 291 et suivantes).

8. Et que, dans certains pays, on appelait déjà *tennis* ou *tenys* (cf. Piffaut, 2007, pp. 41 et suivantes). Un Italien, Gianni Clerici a même écrit un ouvrage de référence intitulé *500 ans de tennis* ! Le mot « tennis » lui-même n'est qu'« une déformation du vieux français *tenetz*, pour "tenez" (sous-entendu la balle) » (Pousse, 2002, p. 18).

raquettes, elles ressemblent à celles de la courte paume, mais avec le tamis dans l'axe du manche⁹.

1.1. Balbutiements

Ce nouveau sport connaît un rapide succès en Europe, notamment en France où on le pratique surtout dans les stations touristiques (balnéaires, thermales et alpines) où se retrouvent les catégories huppées de la population, et finit par pénétrer aux îles Mascareignes.

Le premier club mauricien est fondé en 1895 à Vacoas, alors quartier résidentiel de Curepipe. C'est le Vacoas lawn-tennis club, qui est sans doute l'ancêtre du Gymkhana-club de Maurice avec lequel le Tennis-club Dionysien (TCD) entretient des relations amicales depuis 1972.

À la Réunion, comme en Métropole, on joue d'abord au *lawn-tennis* (sur gazon donc) dans les lieux de villégiature de la « haute » société, et ce dès 1892 : à Saint-Gilles au bord de la mer, et dans les « sports-clubs » des hauts afin de profiter du « changement d'air », au Brûlé, sur les hauteurs de Saint-Denis, et à Salazie. En 1895, des jeux de *lawn-tennis* sont livrés à l'unique lycée de l'île, à Saint-Denis, avec des bilboquets et tout ce qu'il faut pour jouer au croquet ou au cricket, mais on ne les utilisera guère. Les parents d'élèves, notables de la colonie, ne veulent pas que leurs enfants puissent se distraire dans le cadre scolaire, en tout cas de cette manière : ils sont là pour travailler. Dommage pour le tennis car, comme le démontre Évelyne Combeau-Mari (1998, p. 61), l'école, par la place croissante qu'elle tient et par l'influence des enseignants qui y exercent, est l'un des tout premiers vecteurs du développement du sport dans la colonie.

Le *lawn-tennis*, avec le croquet et la bicyclette, est aussi un des sports pratiqués au Sport-club Bourbonnais, le premier club omnisports de l'histoire de l'île, créé en 1895 mais fermé prématurément dès 1900, miné par des dissensions entre ses dirigeants et avec la municipalité de Saint-Denis. Il est même conseillé aux femmes qui font, à l'époque, peu de sport (sinon du croquet et... du piano !), et notamment peu de vélo. Il est vrai que la Réunion est une société où les dames et les jeunes filles (de « bonne famille »...) ne sont guère encouragées à avoir des activités en-dehors de la maison. André-Jean Benoît cite à ce propos ce passage d'un article du *Journal de l'île de la Réunion* du 31 août 1902 écrit par une d'elles :

« Puisque la bicyclette n'est pas de notre goût, que nos routes ne sont guère favorables, le soleil trop chaud et les côtes trop dures, nous pour-

9. Pour plus de détails, on pourra se reporter à *L'Invention du tennis*, de Jean-Christophe Piffaut, et en particulier aux premières pages des premiers chapitres.

rions varier nos plaisirs et devenir des femmes plus *sportswomen* ? Jouer par exemple au tennis, jeu gracieux par excellence et qui fait le bonheur des Anglaises » (1996, pp. 186-187).

Après la fermeture du Sport-club où plusieurs « gazons » avaient été installés, il faut attendre 1913 pour que soit construit, au pied du pylône de la station de radio (à l'époque, la TSF¹⁰), un nouveau court de tennis, sans doute le premier digne de ce nom : le tennis du Sémaphore. Cela signifie que, pendant une douzaine d'années, plus personne n'a pu taquiner la petite balle blanche (les balles jaunes apparaîtront beaucoup plus tard¹¹). Pourtant, le 9 mars 1903, le maire de Saint-Denis lui-même, Jules Auber, médecin de profession, dans une conférence sur l'hygiène, le vêtement, l'habitation et le sport dans les zones tropicales, s'insurge contre le mépris des Français pour les exercices physiques en ces termes : « On rit des soldats anglais qui jouent au *lawn-tennis* à la caserne : on devrait les admirer. Les combinaisons du sport valent mieux que celles que nécessitent l'écarté en cinq points ou les dominos » (cité par Benoît, *op. cit.*, p. 230).

D'ailleurs, André-Jean Benoît signale que le programme des réjouissances du 14 juillet 1912 « prévoyait un match de tennis, sans plus de précision ni compte rendu » (*ibid.*).

1.2. Les clubs pionniers

Jusqu'alors, on aura remarqué qu'aucun club de tennis n'a encore été mis sur pied. Pourtant, en 1901, le parlement français vote, à l'initiative du président du Conseil Waldeck Rousseau, une loi qui favorisera la constitution d'associations et révolutionnera les relations sociales. Le début du XX^e siècle est plutôt marqué, toujours sous l'influence anglaise, par la constitution de cercles¹² où jeunes et moins jeunes peuvent s'adonner à des pratiques lu-

10. Téléphonie sans fil.

11. En 1970 à titre expérimental et à Roland-Garros en 1978 (Méry, *op. cit.*, p. 298).

12. Le cercle en tant qu'institution date du début du XIX^e siècle en Métropole, ce qui correspond aux balbutiements de la démocratie et à l'avènement politique de la bourgeoisie suite à la Révolution. C'est un lieu de sociabilité que l'on peut, pour faire simple, situer entre le salon de l'aristocratie et le café des milieux ouvriers. L'historien Maurice Agulhon le définit comme « une association d'hommes organisés pour pratiquer en commun une activité désintéressée (non lucrative) ou même vivre en commun la non-activité, ou loisir. » ; ce serait, en somme, « la forme typique de la sociabilité bourgeoise » (cité par E. Combeau-Mari, 1998, p. 91, qui y voit, pour la Réunion, « une sociabilité de résistance et d'opposition à la démocratie, à l'égalité obtenue par la départementalisation [...], l'espace du conservatisme, du repliement sur soi face à la

diques très appréciées en France à l'époque comme l'escrime, le billard, divers jeux de cartes et de société, et même des causeries. Dans ces cercles, les notables se retrouvent entre eux, le niveau élevé des cotisations empêchant toute personne qui ne ferait pas partie de l'« élite » sociale d'y adhérer. Ces cercles sont en outre purement masculins. Bref, ils sont constitués exclusivement d'hommes appartenant à la bourgeoisie locale.

Le Sport-club Réunionnais est mis sur pied à Hell-Bourg sur ce modèle du cercle en 1919 par Camille Bonhomme, ancien président du défunt Sport-club Bourbonnais. Se définissant lui-même comme un « lieu de réunions et de divertissements », il comporte « une salle de lecture avec piano, une salle de jeux, une salle d'escrime, des jeux de tennis et de croquet » (*ibid.*, p. 286).

L'un des plus anciens clubs de tennis de l'île toujours en activité est probablement l'émanation d'un de ces cercles : l'actuel Tennis-club Dionysien (TCD) s'appelait en effet autrefois vraisemblablement Cercle de Bourbon¹³. Ses origines restent obscures. Il est possible qu'il date de 1923, lorsqu'un terrain de tennis est octroyé, à « la demande de M. René Dupuis », à un « groupe de jeunes gens¹⁴ [...] grâce à la bienveillance du maire [...] à côté du Théâtre municipal » et inauguré le 3 juin (*ibid.*, pp. 331 et 306). En revanche, on est sûr qu'en 1933, il occupe le court fraîchement construit rue Rontaunay, à côté du Conseil général, donc à deux pas du Barachois, à Saint-Denis¹⁵, mais, comme dans tout cercle qui se respecte, il semble qu'on y joue avant tout au poker et surtout au bridge, jeu qu'appréciaient tout particulièrement de grandes figures locales comme Maître Sers, célèbre avocat du moment, ou les membres de la famille Ozoux.

Quoi qu'il en soit, le premier club de tennis de l'île est le Bourbon tennis-club (BTC), fondé rue de la Source vers 1912¹⁶ par MM. Piat et Mancini. Il est aussi le premier qui organise une fête sportive, en 1921. Certes, l'entrée y « est réservée aux membres du club mais [...] il est possible à tout un chacun de profiter du spectacle du haut des terrasses du Jardin colonial », le futur jardin de l'État voisin (*ibid.*, p. 305). Et, l'année suivante, les finales du pre-

démocratisation. Le cercle colonial incarne le salon d'Ancien régime face à la montée de l'association », p. 92).

13. Selon le président du CROS (Comité régional olympique et sportif), Jean-François Beaulieu (entretiens du 8 mai 2007 et du 22 mars 2009).

14. Parmi lesquels Dominique Sauger, futur président du TCD et de la Ligue réunionnaise de tennis ?

15. Source : André Roddier, « Rappel historique de l'évolution du TCD », in « Programmation des équipements et installations futurs », note aux sociétaires, 1972, p. 1.

16. Mais ses premiers statuts datent de 1929 selon Olivier Naria (2008, p. 94).

mier championnat de la Réunion, remportées en *single*, comme on disait alors – l'anglomanie ne date pas d'aujourd'hui... –, par A. Adam de Villiers et Mme Cerisier, donnent lieu à une nouvelle fête, cette fois « ouverte à tous ». C'est le seul championnat annuel qui sera organisé entre les deux guerres mondiales, toujours au BTC.

Dans ces années d'entre-deux guerres, le tennis reste décidément un sport réservé à une frange infime de la population. Le journal *Sporting*, en 1926, se demande même : « Pouvons-nous étendre le sport du tennis ? » (cité par Benoît, *op. cit.*, p. 306). C'est ce que tentent de faire des enseignants dans le cadre de sociétés sportives scolaires, La Normalienne, à Saint-Denis, et La Lorraine, à Saint-André (pour les jeunes filles uniquement), mais sans succès. Pourtant, le tennis apparaît déjà comme un sport qui peut être pratiqué aussi bien par les hommes que par les femmes.

Les années 1920 voient tout de même l'éclosion de nouveaux clubs de tennis.

Le Réunion lawn-tennis club (RLTC) naît à Saint-Denis en 1928, avec pour président André Rivière, et loue dans un premier temps l'ancien terrain du Sport-club Bourbonnais, à savoir le terrain Poupon, ou jardin des Volontaires, la municipalité lui cédant « quatre barils de ciment et six mètres cube de poussière de macadam pour l'aménagement du court de tennis »¹⁷. En 1933, le président du Vélo-club Réunionnais et militant syndical bien connu, Eugène Dutremblay-Agénor, souhaite louer l'emplacement, qui se dégrade de plus en plus, en association avec ce club de tennis pour y « créer un stade moderne avec terrain de football, court de tennis, sautoirs, piste cycliste, douches, tribunes, maisonnette pour un gardien à nos gages »¹⁸. Peine perdue, le conseil municipal, à l'évidence, n'a pas l'intention d'investir dans le sport et se contente de le mettre à la disposition de la Fédération sportive réunionnaise. C'est la dernière fois qu'on entend parler du RLTC. Disparaît-il purement et simplement ou déménage-t-il, rue Rontaunay par exemple, ce qui ferait de lui l'ancêtre du TCD ? Quoi qu'il en soit, sur son emplacement, on va édifier un peu plus tard l'école Joinville.

Un an après la naissance du RLTC, c'est le Port tennis-club qui est créé. Lui aussi connaîtra, semble-t-il, une existence très éphémère.

Quoi qu'il en soit, l'existence de différents clubs – ils sont alors au moins trois avec le BTC et même sans doute quatre –, permet d' étoffer les rares compétitions et d'innover en envisageant des rencontres avec les voisins

17. Archives municipales de Saint-Denis, délibération du conseil municipal du 29 octobre 1928 (Benoît, *op. cit.*, p. 330).

18. *Ibidem*.

malgaches et mauriciens. C'est ce qui est fait dès novembre 1931 avec la première rencontre entre Maurice et la Réunion et la victoire 5/0 de nos voisins. En 1936, la Réunion organise le premier tournoi qu'on annonce triangulaire. En fait, seuls les Malgaches effectuent le déplacement, ce qu'ils feront à nouveau deux ans plus tard. Le premier tournoi vraiment triangulaire attendra.

1.3. Un décollage timide

Peu après la Libération, la Réunion devient un département. On pourrait penser que l'abandon du statut de colonie serait favorable à l'essor de la pratique sportive en général et du tennis en particulier. C'est effectivement le cas pour le football qui devient hégémonique, et pour longtemps, à un degré moindre pour le cyclisme, l'athlétisme et le basket-ball. Mais le tennis, sixième sport de l'île à cette époque, reste à la remorque alors même que la pratique sportive est encore très peu développée : moins de 1 000 sportifs, toutes spécialités confondues (tableau 1).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il ne subsiste plus, semble-t-il, que deux clubs de tennis, le BTC et le Cercle de Bourbon, futur TCD, tous deux dans le chef-lieu, qui ne regroupent qu'un nombre squelettique de pratiquants : une quinzaine selon l'historienne du sport Évelyne Combeau-Mari (1998), soit environ 2% des sportifs réunionnais !

Peu à peu néanmoins, apparaissent de nouveaux clubs¹⁹ :

- en 1951, le Tennis-club de Saint-Pierre (TCSP) ;
- en 1954, l'ASPTT (le club des postiers de Saint-Denis) et le Tennis-club Bourbon-Lumière Sport (TCBLS), ancêtre de l'actuelle Association sportive des électriciens de la Réunion (ASER EDF), à Saint-Denis ;
- en 1955²⁰, le Club de l'Oasis, au Port ;
- en 1957, le Sporting (celui-ci à l'initiative de commerçants saint-louisiens d'origine chinoise)²¹ ;
- en 1962, le Tennis-club des Mascareignes, au Tampon ;

19. Auxquels on peut ajouter, selon Yannick Caro (2000, p. 12) le Club des Aiglons de Sainte-Suzanne, né dans les années 50, sans plus de précision.

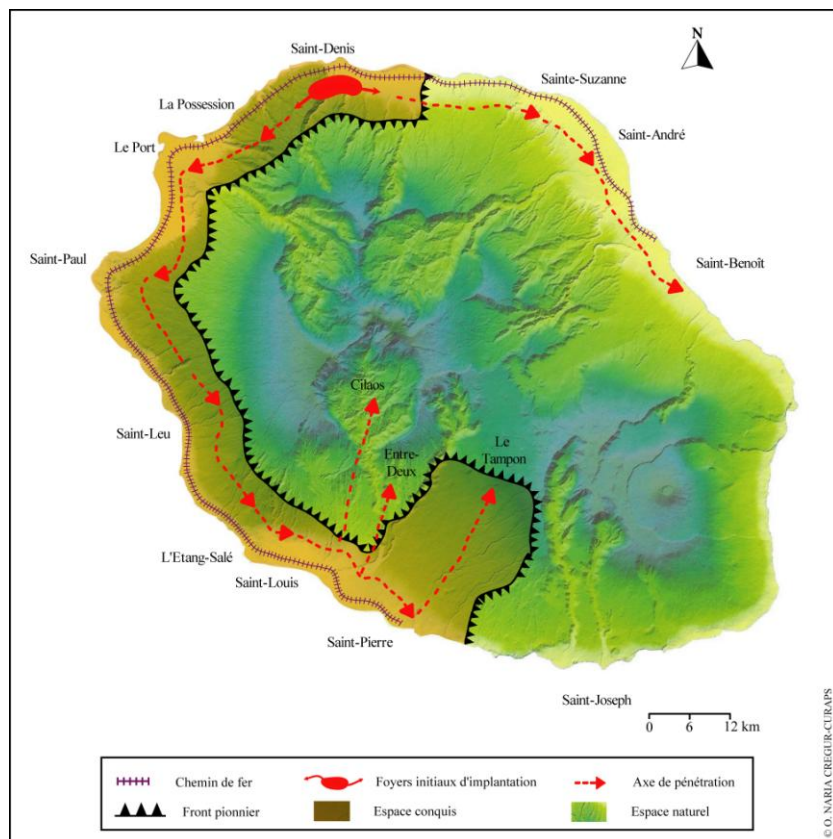
20. Selon S. Péria-Simbin (1999), en 1954 selon Y. Caro (*ibid.*).

21. Club disparu en 2008. Dans les années cinquante, les associations franco-chinoises, fort actives, possèdent des terrains de petits jeux principalement au basket, mais sur lesquels on peut aussi jouer au tennis. C'est le cas notamment de l'École franco-chinoise de Saint-Denis. Le Sporting est la seule de ces associations qui soit devenue officiellement un club de tennis, celui qu'on appelait le « Club des Chinois » de Saint-Louis (source : entretien avec J.-Fr. Beaulieu, 22 mars 2009).

- en 1964, l'ASER-EDF (Association sportive des électriciens de la Réunion) à Saint-Denis, tout à côté du BOTC ;
- en 1972, le Tennis-club du Bocage, à Sainte-Suzanne, la section « tennis » du Golf-club de Bourbon, à Étang-Salé, et l'Amicale de la cité scolaire de Saint-Benoît (cette dernière sera remplacée par le Tennis-club de Saint-Benoît en 1978).

Ainsi, peu à peu, à partir de Saint-Denis, le tennis part à la conquête de l'espace réunionnais.

L'implantation du tennis à la Réunion (début des années 1900 / milieu des années 1950)



Source : Olivier Naria, Université de la Réunion.

Tableau 1 :
Sociétés sportives et pratiquants à la Réunion (1949-1972)

Sports		Années	1949	1955	1960	1967	1972
Football	Pratiquants		300	300	600	2 045	4 047
	Sociétés		29	25	35	48	
Athlétisme	Pratiquants		60	160	160	200	251
	Sociétés						
Cyclisme	Pratiquants		50	150	230	112	167
	Sociétés		5	5	5	3	
Pétanque	Pratiquants		50	100	150	250	290
	Sociétés		1	3	6	16	
Escrime	Pratiquants		20	20	30	73	70
	Sociétés		2	2	2	2	
Basket-ball	Pratiquants		15	70	230	336	514
	Sociétés		2	6	8	12	
Tennis	Pratiquants		15	20	60	100	395
	Sociétés		2	2	5	8	
Tennis de table	Pratiquants		15	20	25	35	110
	Sociétés		2	4	4	3	
Équitation	Pratiquants		15	15	15	30	234
	Sociétés		1	1	1	1	
Haltérophilie	Pratiquants			20	150	157	62
	Sociétés			3	3	7	
Volley-ball	Pratiquants			20	120	294	341
	Sociétés			2	6	18	
Rugby	Pratiquants				30	100	255
	Sociétés				1	4	
Boxe	Pratiquants				15	45	105
	Sociétés					2	
Judo	Pratiquants					600	1 300
	Sociétés					11	
Hand-Ball	Pratiquants					310	662
	Sociétés					18	
Omnisports	Pratiquants		150				
	Sociétés		9				
Total	Pratiquants		690	895	1 815	4 687	8 803
	Sociétés		53	53	76	163	

Source : Combeau-Mari, *op. cit.*, p. 119, d'après des documents des archives de l'Office départemental de la Jeunesse et des Sports.

Parallèlement, les deux clubs qui ont traversé la guerre connaissent un certain essor.

Le Bourbon tennis-club, le plus ancien, prend la forme d'une association le 2 janvier 1953²² mais disparaît en tant que tel trois ans plus tard puisqu'il fusionne en 1956 avec le grand club multisports de l'époque, l'Olympique, créé dès 1923 par Léopold Rambaud et devenu association le 30 avril 1952²³, pour constituer le BOTC (Bourbon olympique tennis-club). Cette fusion date officiellement du 15 novembre 1956²⁴. L'Olympique fournit le terrain que le BOTC occupe encore aujourd'hui, un espace de deux hectares déjà en partie aménagé avec une piscine, un court de tennis et un stade entouré d'une piste d'athlétisme. Le Bourbon tennis-club, qui se trouvait auparavant rue de la Source, à côté du Jardin colonial, obligé de déménager pour faire place à la Compagnie républicaine de sécurité (CRS), apporte ses adhérents et ses moyens financiers. Fort de 30 membres lors de sa création, le BOTC en compte 125 dix ans plus tard et plus de 500 aujourd'hui.

L'autre club pionnier qui a survécu est le futur TCD, dont la première appellation fut sans doute Cercle de Bourbon. Suite à la création, le 5 juin 1958, du Syndicat d'initiative de la Réunion²⁵ et à son installation dans des locaux du palais Rontaunay, juste à côté de lui, il devient l'éphémère Section sportive du Syndicat d'initiative avant d'adopter, moins de deux ans plus tard, le 12 juillet 1960²⁶, au moment où l'ensemble du tennis local se structure, la dénomination actuelle de Tennis-club Dyonisien (sous cette orthographe, et non « dionysien », comme on a pris l'habitude de l'écrire), et ce pour montrer qu'il n'a aucun rapport avec le Syndicat d'initiative de Saint-Denis.

Logiquement, les effectifs augmentent légèrement mais on pratique toujours le tennis dans une certaine « confidentialité spatiale » (Naria, 2008, p.

22. Cf. *Journal officiel* n° 9 du 10 janvier 1953, page 400.

23. *Idem*, n° 120 du 18 mai 1952, page 5 015.

24. *Idem*, n° 285 du 7 décembre 1956, page 11 740.

25. Source : *Journal officiel* n° 157 du 5 juillet 1958, page 6 331.

26. Source : *Journal officiel* n° 169 du 22 juillet 1960, page 1 748. Cette date est également mentionnée dans un « avis » publié le lundi 17 octobre 1960, page 227 du *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion*. Pour l'anecdote, remarquons que, dans sa demande de subvention adressée à la Direction départementale de la Jeunesse et des sports afin de financer la deuxième tranche des travaux prévus à cette époque, document daté de 1972 et intitulé « Programmation des équipements et installations futurs », André Roddier donne comme date de déclaration de l'association le 13 juillet. En revanche, dans son *Annuaire 1977-78* où le club est présenté (pages 49-53) et où nous avons puisé quelques informations, la Ligue réunionnaise de tennis (LRT) l'anticipe de plus d'un mois en la datant du 2 juin 1960.

102) puisque les 60 joueurs de 1960 se trouvent dans seulement trois villes (Saint-Denis, Saint-Louis et Saint-Pierre) et cinq clubs.

Le tennis progresse également dans la hiérarchie des sports pratiqués à la Réunion. Il devient cinquième en 1972, toujours loin derrière le football et même le judo, mais proche du hand-ball et du basket. La démocratisation paraît en marche. Comme le note un chroniqueur à propos du « succès sans précédent » du tournoi du BOTC 1972, désormais « un classique de la saison », « nous sommes désormais, à la Réunion, loin du temps où il était impossible de réunir en week-end un nombre suffisant de joueurs pour disputer un tournoi, les quelques engagés préférant les délices de Saint-Gilles à la dure compétition sur un court ». Selon lui, les progrès sont le fruit d'une réelle démocratisation et des

« efforts conjugués des dirigeants du grand club local, le BOTC, auxquels se joint, dans une optique de vulgarisation intense, le Tennis-club Dionysien où le président Roddier est en train de réaliser à La Jamaïque un autre très grand club qui marquera la vie de la Cité »²⁷.

Cette démocratisation, annonce-t-il, va se renforcer avec la prochaine création d'un club municipal à Saint-Denis, de « six courts au moins »²⁸, la future section « tennis » de l'Office municipal des sports (OMS) qui deviendra plus tard le Tennis-club de Champ-Fleuri, théâtre de tournois du circuit international. Enfin, au vu du nombre qu'il juge élevé de vingt participantes au tournoi qu'il relate, l'auteur affirme que, du côté des femmes, « le tennis est désormais lancé à la Réunion. Il a, d'ailleurs, fallu du temps »²⁹, regrette-t-il.

27. Ces propos sont extraits d'un article signé C.B. (Charles Bouyac, président de la LRT ?) relatant le tournoi du BOTC paru dans *Le Journal de l'île de la Réunion* du mercredi 5 avril 1972, page 3. C'est le premier article digne de ce nom concernant le tennis local dans la presse réunionnaise. Une double erreur toutefois : André Roddier n'a jamais été président du TCD, mais « seulement » secrétaire général (toutefois, c'est bien lui qui, de fait, préside aux destinées de ce club entre 1964 et 1976) ; ensuite, comme nous l'avons déjà remarqué, il ne « réalise » pas un grand club : il transforme un petit club déjà fort ancien en « grand », du moins à l'échelle de la Réunion.

28. *Ibidem*.

29. *Ibid.*

2. Les profondes mutations de la fin du XX^e siècle

Le tennis est en effet bien lancé. Comme pour le reste de la France³⁰, le nombre de licenciés affiliés à la Ligue réunionnaise de tennis (LRT)³¹ augmente très fortement : 3 987 en 1980 (dix fois plus qu'en 1972, huit ans seulement auparavant, et 66 fois plus qu'en 1960 !), 6 176 en 1990 (presqu'un nouveau doublement en dix ans), 8 108 en 2000³². Le cap symbolique des 10 000 est dépassé à la fin de la saison 2008 (10 056)³³. Deuxième sport de l'île en termes de pratiquants officiels, et premier sport individuel, le tennis n'est devancé que par le football (32 980 licenciés), mais se situe nettement devant le hand-ball, pourtant relativement plus développé et pourvoyeur de champions que dans d'autres régions (4 500), le karaté (4 372), la natation (4 047), le judo (3 863), la pétanque (3 347), l'équitation (3 007), le rugby (2 527), l'athlétisme (2 259), le basket-ball (2 200), le golf (2 155), le cyclisme (1 756), le volley-ball (1 745), la gymnastique (1 296), le canoë-kayak (612), la boxe française (610), le triathlon (451), l'escrime (426), le tir (299), etc.³⁴ Toutefois, ce sport a encore une marge d'expansion non négligeable. En effet, les licenciés de la Réunion ne constituent que 0,8% de l'ensemble des licenciés français alors que la population réunionnaise représente 1,2% de la population totale quand les handballeurs atteignent 1,6% des licenciés de leur discipline et les footballeurs, 1,4 (Berthier, dir., p. 123).

Il n'en reste pas moins que la progression – ce que l'INSEE a même qualifié de « boum du tennis à la Réunion »³⁵ – est considérable pour un sport tout à fait confidentiel quelques décennies plus tôt. Comment l'expliquer ? Quelques pistes s'offrent à nous. Certaines causes se retrouvent au niveau national, mais d'autres sont propres à la Réunion où l'évolution économique et sociale s'accélère avec la départementalisation, effective à partir du 19 mars 1946. Pour simplifier, nous les envisagerons en suivant deux axes : d'une part, la multiplication et l'amélioration des infrastructures, et, d'autre part, le développement des compétitions, pour lesquelles nous verrons le rôle capital, quoique méconnu, joué par la Ligue réunionnaise de tennis, à la fois

30. La France dans son ensemble compte 200 000 licenciés environ en 1973, près d'1,4 million en 1988, pour retomber autour de 1,1 million au début des années 2000 (Méry, *op. cit.*, p. 228).

31. Nouvelle dénomination, à compter du 5 avril 1984, de la LRLT (Caro, p. 7).

32. Source : Olivier Naria, 2008.

33. 9 043 pour la Réunion elle-même et 1 013 pour Mayotte, qui dépend de la LRT.

34. Chiffres 2008 cités par *Le Journal de l'île de la Réunion* du 11 février 2009, p. 61.

35. Paul Canaguy, « Le boum du tennis à la Réunion », *Économie de la Réunion*, n° 10, mars-avril 1984, pp. 15-18.

chef d'orchestre du développement du tennis local et relais de la politique sportive initiée par la Fédération française de tennis.

2.1. Toujours plus de clubs

Au début des années cinquante, nous l'avons vu plus haut, deux clubs seulement se partagent les rares *tennismen* de l'île. Tous deux se développent peu à peu tout en connaissant des mutations importantes mais de nouveaux clubs apparaissent aussi. Le nombre de clubs réunionnais passe de 34 dans quinze communes en 1980 à 46 (dont 18 rien qu'à Saint-Denis) en 1990 et à 52 en 2000. Mais cette statistique plafonne désormais : s'ils sont encore officiellement 51 en 2009, en réalité 45 d'entre eux sont réellement actifs, et de dimensions fort inégales puisque le plus important par le nombre de licenciés, le Tennis-club municipal du Tampon (ex-Mascareignes), en a plus de 1 200 contre seulement huit au plus petit, et que celui qui a le plus de courts, le Tennis-club Dionysien, en a onze contre un seul aux clubs les plus modestes³⁶.

2.1.1. La multiplication des aires de jeu

Les courts sont évidemment nécessaires à la pratique du tennis car peu de particuliers ont les moyens et la place d'en faire construire chez eux (les auraient-ils que se poserait aussi le problème des partenaires). Aussi leur construction se fait-elle, pour l'essentiel, dans le cadre du monde associatif. Jusque dans les années 1970, elle se heurte au manque d'espace et au coût du foncier, d'autant qu'en plus des aires de jeu, les clubs souhaitent, autant que faire se peut, disposer d'un *club house*. Elle se heurte longtemps aussi au coût des surfaces de jeu elles-mêmes, traditionnellement en gazon (il n'y en a plus depuis longtemps à la Réunion) ou en terre battue, non seulement très chers à la fabrication (il n'y a pas de brique pilée dans l'île et on opère avec des mélanges à base de terre basaltique et de sable), mais aussi à l'entretien. Heureusement, la mise au point de surfaces en dur beaucoup plus économiques (béton poreux, enrobé à chaud par exemple) sera un atout qu'on saura utiliser.

Les années 60-70 constituent un tournant, sans doute plus encore qu'en Métropole si l'on pense, comme le démontre Yvan Combeau, qu'il faut attendre 1959 pour que le gouvernement s'intéresse enfin à ce département du bout du monde notoirement sous-développé où sévit encore le paludisme au

36. On trouvera sur le site Internet de la LRT une présentation complète de l'ensemble de ces clubs : <http://www.ligue.fft.fr/reunion/Clubs.html>.

sein d'une population très jeune, très peu instruite et qui ne bénéficie que d'infrastructures vétustes et de médiocre qualité (Combeau, 2009). Se manifeste en effet, de la part du pouvoir central, une volonté de rattrapage en matière d'équipements sportifs, l'île disposant dans ce domaine d'un atout supplémentaire : le premier Premier ministre de la V^e République est Michel Debré, député de la Réunion, et, participant aux gouvernements suivants, il saura faire entendre la voix de la Réunion³⁷. Cette époque est donc aux bâtisseurs, d'autant que la volonté gouvernementale est relayée par des mairies soucieuses de diversifier l'offre sportive ou tout simplement de faire face à l'augmentation rapide du nombre des licenciés, ce qui les incite à soutenir les projets d'installation, du moins là où les terrains sont les moins chers, à la périphérie des villes, à des endroits où on ne peut guère construire autre chose que des aires de jeux. Elle est relayée aussi par la Fédération française de tennis (FFT) qui lance en 1978 son opération « 5 000 courts ».

Les premiers grands changements affectent les clubs les plus anciens qui ont besoin de plus d'espace.

Ainsi, au BOTC, trois courts supplémentaires sont construits dans les années 1960, ainsi qu'un *club house* digne de ce nom en lieu et place du petit bar qui se situait à l'étage du précédent. Les aménagements se poursuivent dans les années 1970 avec un cinquième court en terre battue et l'apparition, au premier étage, d'un salon et d'une salle de bridge dont nombre de sociétaires sont friands.

De son côté, le TC Dionysien déménage du centre-ville du chef-lieu, rue Rontaunay, où il était très à l'étroit avec un seul court, à La Jamaïque, à l'est, sur près de trois hectares de terrains marécageux et peu propres à la construction où il va installer progressivement onze courts (dont quatre en terre battue), un *club house* avec un bar-restaurant, une piscine, des terrains de pétanque et de football, une salle de billard, etc., une nouvelle implantation qui n'aurait pu se faire sans le soutien des pouvoirs publics et, dans ce cas, du Conseil général et du service départemental de la jeunesse et des Sports.

Le Tennis-club de Saint-Pierre (TCSP) fait de même un peu plus tard en quittant le centre-ville où il ne dispose encore que d'un seul court au milieu des années 1970 pour construire en 1979 huit courts (dont cinq en terre battue), un *club house* avec bar-restaurant et salle de réunion et une piscine dans un cadre enchanteur aux abords de la zone industrielle n° 2, à l'ouest de la ville.

37. Voir sur ce point Combeau-Mari, 2003.

Par ailleurs, de nouveaux clubs se créent avec le soutien des municipalités, quand elles ne les mettent pas sur pied elles-mêmes avec l'argent du contribuable.

Ainsi, le Tennis-club municipal de Saint-Paul s'implante en 1973 à deux pas du bord de mer et le TCM Champ-Fleuri est créé à l'initiative de l'Office municipal des sports de la municipalité dionysienne dans la plaine du Butor, une zone autrefois inondable mise désormais hors d'eau par des remblais successifs qui deviendra un lieu privilégié de l'activité sportive et de plein air à Saint-Denis. De même, dans la « capitale du sud », pour offrir une alternative moins « bourgeoise » au TCSP, se crée une Association municipale de tennis de Saint-Pierre (AMTSP) qui s'installe dans une zone encore en friches à l'arrière du centre-ville, Casabona.

Le cas du Port paraît emblématique de cette intervention municipale et mérite qu'on s'y arrête. En 1955, naît le Club de l'Oasis, à une époque où il y a encore plus de 2 000 cases en paille dans l'une des villes les plus pauvres de l'île. Il possède deux courts en dur. Dans les années 1960, c'est encore le seul club de tennis de la pointe des Galets. Il est « fréquenté essentiellement par des transitaires et des agents des compagnies de navigation », note Sandrine Peria-Simbin (1999) et sert de point de chute pour les officiers marins ou les militaires de passage. Raymond Lauret, très longtemps responsable de l'Office municipal des sports de la ville, indique, pour s'en indigner, qu'à l'époque, c'est la seule tache éclairée le soir : « Là, il y avait de la lumière, des voitures [...]. Il y avait la fête. Ailleurs, c'était la misère et là on faisait du tennis » (*ibid.*, p. 11³⁸). En 1963, un terrain multisports avec un court de tennis est construit au stade Lambrakis et ouvert à tout le monde, mais il ne s'agit pas encore d'un club. En 1971, le Club de l'Oasis est en vente, ses sociétaires souhaitant s'installer à Cambaie, sur la commune de Saint-Paul. Il y garde son nom et continue d'y accueillir une clientèle huppée de médecins, pharmaciens, officiers de marine, etc. En 1971, lors du départ de ce club, la mairie du Port fait jouer son droit de préemption sur ses deux anciens courts qui, dès lors, sont ouverts au public. C'est cette année-là, semble-t-il, que l'Office municipal des sports du Port entreprend de mettre sur pied une véritable politique sportive. La date de naissance de l'Union sportive de la pointe des Galets (USPG) se situe le 30 juin 1976. C'est un club multisports qui sera

38. Entretien avec l'auteur le 27 avril 1999. Élu communiste et alors président de l'OMS, Raymond Lauret n'a pas, alors, une très haute opinion du tennis qui, selon lui, « reste un sport individuel qui répond à un besoin individuel de décompresser [...]. Le tennis est un refuge d'égoïsme ! » En 2008, il tiendra devant nous des propos beaucoup plus tempérés.

présidé longtemps (de 1980 à 1984, puis de 1985 à 1987) par Émile Péria-Simbin. Le tennis y est présent officiellement à partir de 1980, date de l'affiliation du club à la Fédération française de tennis et à la Ligue réunionnaise de tennis. En 1978-79, en effet, l'Union sportive de la douane souhaite ouvrir une section « tennis » et, pour ce faire, demande l'autorisation à la mairie d'utiliser les deux anciens courts de l'Oasis. Une fois l'autorisation accordée, elle demande et obtient son intégration au sein de l'USPG « générale ». En 1980-1981, la toute nouvelle section « tennis » que dirige Robert Cayado a 26 licenciés, la saison suivante, déjà 120, parmi lesquels 11 enfants formés par l'école de tennis. Signe de la démocratisation en marche de ce sport dans la ville la plus prolétaire de la Réunion, ils sont 119 dès la saison suivante à apprendre le tennis.

Tableau 2 : Les 45 clubs réunionnais en activité en 2009

Nom du club	Création	Commune
Tennis-club Dionysien	1933	Saint-Denis
Tennis-club de Saint-Pierre	1951	Saint-Pierre
ASPTT-Réunion	1954	Saint-Denis
Tennis-club de l'Oasis	1955	Saint-Paul
Bourbon olympique tennis-club	1956	Saint-Denis
Tennis-club municipal du Tampon	1962	Le Tampon
Association sportive des électriciens de la Réunion - EDF	1964	Saint-Denis
Tennis-club du Bocage	1971	Ste-Suzanne
Tennis-club de Saint-Benoît	1972	Saint-Benoît
Golf-club de Bourbon	1972	Étang-Salé
Tennis-club de la baie de Saint-Paul	1973	Saint-Paul
Club sportif de Saint-Gilles	1976	Saint-Paul
Tennis-club croix de Saint-André	1977	Saint-André
Tennis-club de Saint-Joseph	1977	Saint-Joseph
AOSPAR	1977	Saint-Denis
Tennis-club d'Entre-Deux	1977	Entre-Deux
Union sportive de la pointe des Galets	1978	Le Port
Club de tennis de Cilaos	1978	Cilaos
Association sportive et culturelle de l'Aviation civile	1978	Sainte-Marie
Club sportif des armées Lambert	1978	Saint-Denis
Association sportive de la Sécurité sociale	1978	Saint-Denis
Association méridionale de tennis de St-Pierre	1979	Saint-Pierre
Tennis-club du Tampon	1979	Le Tampon
Tennis-club municipal de Champ-Fleuri	1983	Saint-Denis
Tennis-club de La Possession	1983	Possession
Club de pelote basque et de tennis de Saint-Leu	1983	Saint-Leu
Tennis-club de Saint-Louis	1983	Saint-Louis

Tropic tennis-club	1983	Saint-Paul
Association tennis-club du Nord	1984	Saint-Denis
Tennis-club de Petite-Île	1985	Petite-Île
Tennis-club des Vacoas	1986	Saint-Benoît
Tennis-club d'Étang-Salé	1986	Étang-Salé
Tennis-club de La Montagne	1989	Saint-Denis
Tennis-club Palmiplainois	1989	Pl-des-Palm.
Sain Gym	1990	Saint-Paul
Tennis-club de Sainte-Anne	1990	Saint-Benoît
Tennis-club des Avirons	1991	Les Avirons
Sainte-Marie tennis-club	1991	Sainte-Marie
Tennis-club de Terre-Sainte	1991	Saint-Pierre
Association Sports et loisirs	1992	Saint-Joseph
Tennis-club Dominicain	1992	Étang-Salé
Tennis-club de Bras-Panon	1994	Bras-Panon
Amicale laïque du Touring-Hôtel	1994	Trois-Bassins
Hermitage académie tennis	2004	Saint-Paul
Sports-plus Rivérois	2008	Saint-Louis

NB. Les clubs sont classés ici par date de création, laquelle est parfois très différente de celle de leur adhésion à la Fédération française de tennis. Par ailleurs, certains clubs, outre le TCD, nous l'avons vu, ont changé de dénomination. De même, le Tropic-club (qu'on avait l'habitude d'appeler le Tropicclub, en un seul mot, et même le Tropicclub des Aigrettes) est devenu le Tropic TC. Le TC Saint-Paul, de son côté, s'est scindé en novembre 1982, donnant naissance au Tennis-club municipal de Saint-Paul, mais les deux clubs se sont réunis dès juillet 1983 sous le nom de Club de tennis municipal de Saint-Paul avant de devenir, récemment, le Tennis-club de la baie de Saint-Paul. Le Tennis-club des Mascareignes s'est mué en Tennis-club municipal du Tampon, l'OMS de Saint-Denis s'est transformé en TCM Champ-Fleuri et le TC Montagnard en TC Palmiplainois pour qu'on ne le confonde plus avec le club du Colorado, à Saint-Denis, le Tennis-club de La Montagne.

À l'instar de cette municipalité communiste, *a priori* hostile à un sport réputé « bourgeois », l'ensemble des mairies adopte progressivement une attitude moins hostile, d'autant que, nous le verrons plus loin, la LRT redouble d'efforts pour « populariser » le tennis, une tâche qui lui sera facilitée par sa médiatisation, sur le plan national, notamment après le succès de Yannick Noah aux Internationaux de France, à Roland-Garros, en 1983.

Tableau 3 : Répartition des courts par commune en 2009

	Courts	En %	Population	Densité *
Étang-Salé	14	7,45	13 266	10,55
Cilaos	4	2,13	5 838	6,85
Entre-Deux	3	1,60	5 791	5,18
Saint-Denis	47	25,00	138 314	3,40
Trois-Bassins	2	1,06	6 807	2,94
Saint-Paul	28	14,89	99 291	2,82
Le Tampon	19	10,11	69 849	2,72
Bras-Panon	3	1,60	11 028	2,72
Sainte-Marie	8	4,26	30 596	2,61
Saint-Pierre	17	9,04	74 480	2,28
Plaine des Palmistes	1	0,55	4 518	2,21
Les Avirons	2	1,06	9 180	2,18
Saint-Joseph	7	3,72	33 509	2,09
Saint-Benoît	7	3,72	33 187	2,11
Sainte-Suzanne	4	2,13	21 714	1,84
Petite-Île	2	1,06	11 282	1,77
Le Port	5	2,66	38 148	1,31
Saint-Louis	6	3,19	49 455	1,21
La Possession	3	1,60	26 242	1,14
Saint-Leu	3	1,60	28 969	1,04
Saint-André	3	1,60	51 817	0,58
Sainte-Rose	0	0	6 664	0,0
Saint-Philippe	0	0	5 030	0,0
Salazie	0	0	7 065	0,0
Ensemble	188	100	781 962	2,40

* Nombre de courts pour 10 000 habitants. Le résultat obtenu est légèrement surestimé, le nombre d'habitants étant donné ici pour le 1^{er} janvier 2006, dernière évaluation disponible, alors que la population ne cesse d'augmenter (+1,5% par an entre 1999 et 2006).

Sources : Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ligue réunionnaise de tennis pour le nombre de courts, et Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Informations rapides*, n° 105, janvier 2009, pour la population.

Alors qu'en 1949, il n'y avait que quatre courts (deux à Saint-Denis, un à Saint-Pierre, un au Tampon) situés au centre-ville à proximité des villas des grands propriétaires, pour des raisons pratiques évidemment, mais sans doute

aussi pour afficher leur statut social, en 1985, il y en a 97, et en 1995, 163. Dans le même temps, la part des terrains éclairés s'accroît sensiblement : 36% en 1987, 80% en 1994 (Gazuit, 2001, p. 10). C'est au cours de cette « phase de maturité » (Naria, 2008, p. 175) que sont construits les premiers courts à Saint-Joseph (4), à Entre-Deux et Petite-Île (3), enfin à Saint-Philippe, Sainte-Rose et Sainte-Suzanne (1). Grâce, d'une part, au Schéma directeur régional des équipements sportifs, et d'autre part, à un réel effort de municipalités qui, sous la pression de la LRT, engageant des financements, allant parfois jusqu'à acheter des structures privées, suit une « phase de consolidation » de 1996 à 2000 (*ibid.*, p. 176) qui voit apparaître un premier court à La Plaine des Palmistes, Salazie et Trois-Bassins, ce qui parachève la couverture du territoire réunionnais. En 2000, on recense 191 courts, dont 40 à Saint-Denis (contre 29 en 1985, y compris 6 en établissements scolaires), 31 au Tampon, 21 à Saint-Pierre et 19 à Saint-Paul (*ibid.*).

Signe du réel effort d'équipement : au cours de ces trente dernières années, les créations de courts de tennis se situent en troisième position après les terrains de petits jeux et ceux de grands jeux (*ibid.*, p. 142).

En 2009, les clubs en utilisent, selon la LRT³⁹, 179, et, si l'on tient compte des quelques courts de particuliers ou d'établissements scolaires (comme celui de l'IUFM, à Bellepierre), on atteint 188⁴⁰. Et ces courts, on les trouve un peu partout désormais sur l'île, même si leur répartition géographique est encore très inégale, comme celle des clubs qui va de pair : il n'y en a aucun à Salazie, Sainte-Rose et Saint-Philippe tandis que Saint-Denis et Sainte-Marie (10 + 2 clubs en activité dont deux des plus importants) constituent le pôle dominant. Viennent ensuite Saint-Paul (6 clubs, dont 4 à Saint-Gilles), Saint-Pierre (3) et sa région (Étang-Salé : 3 ; Saint-Louis : 2, Le Tampon : 2). Les autres zones d'implantation sont sensiblement plus clairsemées. Toutefois, si l'on tient compte de la population concernée (tableau 3), ce constat mérite d'être sérieusement nuancé. En effet, Étang-Salé apparaît comme la commune la mieux dotée en courts de tennis avec près de 11 courts pour 10 000 habitants, devant Entre-Deux et Cilaos, deux petites communes rurales situées à l'intérieur des terres avec une dotation très supérieure à la moyenne régionale (2,4 courts pour 10 000 habitants). En revanche, en dehors des communes sans court déjà citées, Le Port, Saint-Louis, La Posses-

39. <http://www.ligue.fft.fr/reunion/Clubs.html>. Sur cette page qui présente les clubs réunionnais, on peut accéder à une carte de l'île qui les situe géographiquement.

40. 181 selon le ministère de la Jeunesse et des Sports (<http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr>, chiffres du 19 mars 2009) + 7 pour les deux clubs de Saint-Joseph purement et simplement oubliés...

sion, Saint-Leu et surtout Saint-André apparaissent particulièrement sous-équipées.

2.1.2. Une démocratisation réelle, mais encore limitée

L'intervention des pouvoirs publics, en particulier des mairies, dans l'offre d'équipements a changé la donne. Désormais, le tennis se joue majoritairement à la Réunion sur des surfaces rapides en dur dans des clubs « municipaux », alors que, dans les années 50, on jouait sur des surfaces lentes dans des structures « privées ». Bien entendu, ces clubs municipaux sont des associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 comme les autres, mais, alors que ces derniers doivent s'autofinancer, eux dépendent financièrement des subventions des municipalités. Aussi, le prix de l'adhésion y est-il très faible, ce qui permet aux joueurs désargentés de jouer (un mois de cotisation dans le club le plus cher de l'île, le BOTC, représente à peu près un an de cotisation dans nombre de clubs municipaux). Comme les pratiquants sont toujours plus nombreux, leur équipement (balles, vêtements pour lesquelles les exigences sont aujourd'hui très modestes) est relativement moins coûteux qu'autrefois. Dans ce domaine, grâce aux économies d'échelle permises par la multiplication des pratiquants et aussi au progrès technique, les raquettes elles-mêmes sont désormais à la portée de toutes les bourses, ou presque. Jadis de fabrication quasi artisanale en bois, fragiles et lourdes, elles ont été peu à peu remplacées par des raquettes métalliques aujourd'hui supplantées à leur tour par des raquettes en matériaux composites que l'on peut fabriquer en série tout en leur donnant toutes sortes de caractéristiques en termes de poids, d'équilibre, de rigidité, d'esthétique, etc. De leur côté, pour ne pas perdre des membres au profit des nouvelles structures beaucoup moins chères, les clubs privés réduisent leurs exigences : ainsi le TCD a-t-il abandonné le parrainage par deux sociétaires, qui était encore exigé dans les années 1980, et réduit le droit d'entrée (il fut même un temps supprimé).

L'accroissement du nombre de licenciés, considérable, rappelons-le, utilisant du matériel moins cher dans des clubs plus ouverts permet d'accueillir nombre de pratiquants des couches moyennes de la société, voire populaires. Le tennis concerne donc un public plus mélangé, où s'atténuent non seulement les clivages sociaux mais aussi le clivage créoles (très majoritaires dans les clubs municipaux) / *zoreils*⁴¹ (très nombreux dans les clubs privés). Le tennis s'est donc incontestablement démocratisé.

Toutefois, avec l'accroissement rapide du nombre de fonctionnaires (qui bénéficient, à la Réunion, d'une sur-rémunération, donc de moyens de jouer à

41. Français métropolitains.

un sport relativement coûteux comme le tennis) et de cadres qui accompagne la tertiarisation de l'économie, ainsi que celui du niveau de vie, la place relative des couches moyennes (professions intermédiaires, employés) et supérieures (cadres, professions intellectuelles supérieures) augmente très rapidement à la Réunion dans les dernières décennies alors que celle des couches populaires (ouvriers) et des petits patrons décline (tableau 4). Autrement dit, aussi caricaturale que puisse paraître la formule, le tennis se démocratise pendant que l'ensemble de la société « s'embourgeoise » et, finalement, la démocratisation concerne principalement les couches moyennes, désormais très nombreuses.

Tableau 4 : Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle aux recensements généraux de la population (%)

	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999	2005
Agriculteurs exploitants	22	18	14	13,1	8,3	4,5	3,0	2,1
Artisans, commerçants chefs d'entreprise	25	8	7	6,6	7	6,3	5,9	5,8
Cadres et professions intellectuelles sup.		0,6	1,1	3,8	5,7	5,6	6,1	7,4
Professions intermédiaires		23,2	33	37,6	12,2	12,7	17,1	19,8
Employés					31,3	34,7	38,8	38,1
Ouvriers (dont ouvriers agricoles)	53 (33)	50 (25)	45 (15)	38,8 (10,3)	33	36,2	29,1	27,8

Source : INSEE.

Note : La répartition des actifs occupés (donc hors chômeurs et retraités) est ici établie à partir de la nomenclature adoptée à compter de 1982 : les salariés agricoles sont inclus dans la catégorie « ouvriers » et le personnel de service est intégré à la catégorie « employés », ainsi que les personnels de l'armée et de la police.

La démocratisation, si nécessaire pour renforcer l'unité de cette « société plurielle » (Guillot, 2002) qu'est la Réunion, est encore freinée par un triple phénomène.

Tout d'abord, ce sont toujours les anciens clubs qui ont le plus de licenciés : les grands⁴² clubs privés, ceux que le parler populaire qualifie de « clubs bourgeois » (BOTC, TCD, TCSP), et le plus important des clubs municipaux, le TCM Tampon, un ancien club privé sauvé de la faillite il y a quelques années par la mairie. Pourquoi ? Parce que, répond Olivier Naria qui a approfondi la question, les joueurs sont attirés par les « clubs dynamiques des grands espaces urbanisés » [...] « équipés d'installations modernes et d'espaces de convivialité » surtout aux âges matures (Naria, 2008, pp. 262-263). Ceux-ci recherchent des surfaces de jeu plus confortables (la terre battue fait beaucoup moins souffrir les articulations) et des espaces conviviaux, à savoir un club house qui constitue un lieu d'animation, de rencontres et de sociabilité. *A contrario*, on constate que, malgré des courts nombreux et de qualité, des clubs comme le TCM Champ-Fleuri pâtissent de l'absence d'un *club house* digne de ce nom (et bien situé dans le cas de ce club). Au fond, le club de tennis, comme autrefois, reste, pour beaucoup de pratiquants, plus qu'un simple endroit où on échange une petite balle jaune par-dessus un filet. Pour les membres des catégories sociales les plus élevées, notamment, et alors que le temps de loisirs augmente, il est toujours, comme dans les cercles de jadis, un lieu de rencontres où se créent des réseaux de relations (d'ailleurs, nombre de membres des grands clubs ne jouent jamais au tennis).

Et ceux qui trouvent que les clubs de tennis sont trop mélangés peuvent se tourner vers d'autres sports comme le golf. C'est ainsi que l'on constate (Manouvel, 2002), de même qu'en Métropole, un « glissement », c'est-à-dire un « transfert culturel organisé » (Méry, 2008, p. 23), de nombre de joueurs⁴³ vers cette activité qui conserve, malgré une certaine démocratisation, les caractéristiques de fermeture et d'élitisme des clubs de tennis d'autrefois par les niveaux élevés des droits d'entrée dans les trois clubs de l'île, des cotisations et même des licences (Manouvel, 2002, p. 159).

Enfin, il faut bien constater que le tennis favorise les joueurs de grande taille (même s'il ne suffit pas, bien entendu, d'être grand pour bien jouer). Selon les calculs de Stéphane Méry (2008, pp. 248 et suivantes), les meilleurs joueurs professionnels ont environ 8 cm de plus que la population française moyenne. Or les catégories sociales supérieures et les citadins sont aussi les

42. Avec plus de 500 licenciés, trois des clubs cités ici (le TCMT, le BOTC et le TCD), se situent actuellement dans les 300 premiers en France (sur environ 8 500).

43. Comme Albert Garate, ex-vedette du TCD et du tennis local, et de dirigeants comme Georges Maisonneuve, ancien président de la LRT devenu président d'honneur de la Ligue réunionnaise de golf (Manouvel, 2002, p. 155).

plus grands par la taille. Ce sont donc, de ce point de vue, ces catégories qui ont le plus de chances de bien jouer au tennis, un phénomène qui ne peut qu'être accentué à la Réunion où la taille moyenne de la population est encore inférieure à celle de Métropole. Un obstacle de plus à une complète démocratisation.

Un gros effort, on le voit, a été fait pour mettre sur pied des installations à la portée de tout un chacun, notamment dans les années 1976-85. Le résultat a été une incontestable augmentation du nombre de licenciés et une extension de la pratique du tennis dans les classes moyennes. Il n'en reste pas moins que les milieux les plus modestes restent encore, pour l'essentiel, à l'écart de ce sport, et que les couches sociales moyennes et supérieures sont surreprésentées à la Réunion comme à l'échelle de la France entière dans les clubs de tennis de la même façon que les couches populaires le sont dans les clubs de football (Méry, 2008, pp. 211 et suivantes).

2.2. Des compétitions toujours plus nombreuses et variées

Inévitablement, les pratiquants finissent par se lasser de jouer avec toujours les mêmes partenaires et souhaitent se confronter à d'autres adversaires qui, en même temps, servent, d'une certaine manière, d'étalon de leur niveau. La compétition, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, est, d'une certaine manière, consubstantielle au sport. Et, pour le tennis réunionnais, elle se développe considérablement au cours des quarante dernières années sous la forme de tournois et de championnats de plus en plus ouverts à l'international. Nous nous bornons ci-dessous à en donner un très bref panorama.

2.2.1. Tournois

Longtemps, les rares clubs de l'île se contentent d'organiser des tournois entre leurs membres. Puis, peu à peu, ils les ouvrent aux membres d'autres clubs et deviennent ainsi *open*.

Ainsi, la presse se fait l'écho d'un des tout premiers du genre organisé début mars 1968 par le CSADA-Gendarmerie (le Club sportif des armées) sous le haut patronage du Service de la jeunesse et des sports, une compétition de doubles « messieurs » et mixtes et de simple pour les « juniors » qui a pour buts de « relancer le tennis au sein des clubs de Saint-Denis et surtout d'y intéresser les jeunes »⁴⁴. Y participent des joueurs des autres clubs diony-

44. *Le Journal de l'île de la Réunion*, 4 mars 1968, p. 6.

siens : le BOTC, le TCD et le Cercle militaire. Mais ce n'est pas le premier : dès le début des années 60, le BOTC, le club n° 1 de l'époque, transforme son tournoi interne de Pâques en un *open* qui reste encore aujourd'hui la référence à la Réunion avec le plus grand nombre de concurrents (plusieurs centaines rien qu'en seniors) et le niveau le plus relevé⁴⁵. Actuellement, nombreux sont les clubs qui, comme lui, organisent leur *open* homologué par la Fédération française de tennis (30 sur les 45 en activité au cours de l'année sportive 2009), une homologation qui permet la prise en compte des résultats dans le classement individuel des compétiteurs. Certains grands clubs ont même assez de licenciés pour organiser des tournois internes homologués, eux aussi, comme c'est le cas pour le TCD.

Il est évidemment hors de question, dans le cadre étroit de cet article, de détailler l'histoire de tous les tournois, même des principaux. Remarquons tout de même que certains, aujourd'hui oubliés, ont pourtant drainé nombre de compétiteurs. Mais, après avoir connu leur heure de gloire, ils ont fini par disparaître du calendrier. Ainsi, l'un des clubs florissants des années 60-70, le Sporting-club de Saint-Louis, propose, en juillet 1972, des tableaux en simples messieurs et dames (66 engagés) et en doubles messieurs et mixtes (42 équipes inscrites), avec cette restriction qu'aucune équipe de double ne saurait avoir plus d'un classé. En février 1974, a lieu, à L'Hermitage, à Saint-Gilles-les-Bains, la première Coupe du Lagon dans le cadre enchanteur du Club Méditerranée. Plusieurs autres éditions suivront mais ce tournoi, comme celui du Sporting, disparaîtra bien avant le « Club Med » lui-même.

Plus original : le 23 mai 1974, sur les courts du TC Mascareignes, au Tampon, la Ligue organise une rencontre entre une sélection des meilleurs joueurs du nord de l'île et une sélection du sud, comprenant uniquement des simples et des doubles messieurs. Le sud l'emporte de justesse, 9 victoires à 8. Il faut attendre le jeu décisif de la 3^e manche du dernier match pour connaître le verdict d'un tournoi qui a pour but de populariser le tennis. Cette confrontation, qui devait être annuelle, sera sans lendemain.

Les années 70 voient fleurir un type particulier de tournois, dont les organisateurs sont sans doute mus par l'idée qu'ils permettront de démocratiser le tennis. Ce sont des tournois-handicap où, reprenant le principe de base du classement français⁴⁶, les chances entre les concurrents sont supposées égali-

45. Mais il a lieu désormais de la mi-novembre à la mi-décembre.

46. Qui laisse perplexe beaucoup de monde. Pourtant, à son origine, il y a bien la notion de handicap dont la base fut appelée « niveau 0 ». Sur le site Internet de la Fédération française de tennis, rubrique « Classements et palmarès » (<http://www.fft.fr/cms-fft/?id=2399>), on indique que, à l'origine, « dans une rencontre

sées quand on donne des points d'avance aux plus faibles et des points de retard aux plus forts. Les témoignages de l'époque indiquent que ce système est utilisé couramment pour les tournois internes, notamment au TCD, mais il va être adopté par des tournois, certes non homologués, mais ouverts à tous et richement dotés par de généreux sponsors, et qui vont bénéficier d'une relative visibilité dans une presse pourtant encore fort peu développée. En octobre 1974, année décidément fertile en nouvelles compétitions, est ainsi organisé le premier Tournoi Air Madagascar qui a ceci de particulier qu'il est ouvert à tous les joueurs, licenciés ou non, et qu'il s'agit donc d'un tournoi-handicap de doubles. L'inscription pour chaque équipe est de 2 000 francs CFA⁴⁷, prix élevé pour l'époque. Pourtant, elles sont environ 200 qui se disputent, sur les courts du BOTC, les voyages dans la Grande Île mis en jeu. Mieux : l'année suivante, en novembre, les gagnants repartent avec deux billets aller-retour pour Paris et les finalistes, deux billets aller-retour pour Tananarive. Dans la même veine, a lieu, début août 1975, un Tournoi Riss Voyages qui draine 212 participants en simples. Comme il est patronné par une agence de voyages, il y a à gagner, là encore, des séjours de vacances : un à Tananarive au vainqueur et un à Maurice au finaliste, sans compter un billet aller-retour pour l'« île-sœur », des lots de consolation offerts par les deux grandes compagnies aériennes qui desservent la Réunion à l'époque, Air France et Air Madagascar, et 1 600 francs français de lots offerts par la Ligue. On comprend que les concurrents soient nombreux ! Chaque partie est jouée en 30 points, les meilleurs joueurs partant à -20, les débutants à +26. Résultat de la sévérité des handicaps : tous les bons joueurs du moment sont rapidement éliminés... Quelques semaines plus tard, les 22, 23, 29 et 30 novembre 1975, un tournoi-handicap organisé par l'Association réunionnaise des Français d'Afrique a lieu au Club Méditerranée. En mai 1978, c'est au tour du BOTC de proposer un tournoi de doubles du même type avec la perspective de gagner des séjours à Avoriaz. Ce type de tournois va toutefois se

contre un joueur de niveau 0, le joueur de niveau 1/6 partait avec 1 point de bonification 1 jeu sur 6, c'est-à-dire qu'il démarrait le jeu en question avec un score de 15/0 en sa faveur, et cela était répété tous les 6 jeux ; le joueur de niveau 2/6 partait toujours avec 1 point de bonification, mais 2 jeux sur 6 », etc. « Le joueur de niveau 15 débutait tous les jeux avec un score de 15/0 en sa faveur. » Avec la multiplication des joueurs et l'amélioration du niveau de jeu, il a fallu étendre ce système jusqu'à un point que ses concepteurs n'avaient sans doute pas imaginé, de la première série au classement 40 mis en application en octobre 2007.

47. Communauté française d'Afrique. Le 1^{er} janvier 1975, cette monnaie est remplacée par le franc français (100 F CFA = 2 FF, soit 0,30 €).

raréfier au point de n'être plus organisé que de façon anecdotique dans le cadre amical d'activités internes à certains clubs.

Si, aux débuts de l'existence de la Ligue réunionnaise de *lawn-tennis* (LRLT), les compétitions ne sont pas nombreuses, leur multiplication à partir des années 1970 va poser le problème de la gestion d'un calendrier de plus en plus pléthorique avec les inévitables chevauchements (et mécontentements...) que provoque la volonté des différents clubs d'occuper un créneau favorable dans la saison. Et ce problème est aggravé par la présence, dans ce calendrier, des championnats de la Réunion, individuels ou par équipes, organisés par la Ligue elle-même.

2.2.2. Les championnats

Nous avons vu plus haut que les premiers titres en simple sont attribués dès 1922, mais sans lendemain. Le premier tournoi de vétérans organisé par la Ligue (avec valeur de championnat ?) a lieu au BOTC les 17, 18, 24 et 25 juin 1972. Deux épreuves sont proposées aux joueurs nés en 1927 ou avant, c'est-à-dire aux 45 ans et plus qui veulent bien déboursier les 1 000 francs CFA d'inscription pour chacune d'elles : le simple « messieurs » et le double mixte. Des championnats individuels sont annoncés dans la presse en juin 1973, sans autre précision que la convocation de quelques compétiteurs⁴⁸. Il y en a sans doute eu les années précédentes, mais la presse n'en fait pas état. En revanche, elle accorde quelque place à l'édition 1974 qui se déroule du 15 juin au 7 juillet sur les courts du TCD et du BOTC. Des tableaux sont ouverts en simples « messieurs » et « dames » et en doubles « messieurs », « dames » et mixtes, ainsi qu'en minimes et en juniors garçons. Il en coûte, pour s'inscrire, 1 000 francs CFA par joueur de simple et par équipe. Les championnats individuels sont désormais lancés et, chaque année, ce sont plusieurs centaines de joueurs qui se disputeront le titre de champion de la Réunion dans toutes les catégories d'âges, lesquelles ne cessent d'ailleurs de se multiplier avec le nombre croissant de compétiteurs « âgés ». Il y a désormais une catégorie « 75 ans et plus »...

Le tennis n'est pas absent de l'école, même s'il ne s'y imposera jamais vraiment. Il est donc logique qu'il y ait des championnats organisés par l'Association sportive scolaire et universitaire (ASSU). Toutefois, les compétitions organisées dans le cadre scolaire ne connaîtront jamais un grand succès et finiront par tomber en désuétude.

Les meilleurs joueurs locaux sont amenés à représenter la Réunion au niveau national. Le premier à s'illustrer est Philippe Gruchet, vainqueur, avec

48. *Le Journal de l'île de la Réunion* du 15 juin 1973.

le Métropolitain Jacques Bonnemaïson, du double du Critérium 1975, une épreuve réservée aux joueurs de deuxième série. Bien d'autres suivront. Même si la Réunion reste une petite ligue aux résultats modestes à l'échelle nationale, de réels progrès sont enregistrés. Ils transparaissent dans le classement du Trophée Perrier établi par la Fédération à partir des résultats des représentants des 36 ligues aux championnats de France, et ce malgré deux facteurs pénalisants :

1. en raison du coût et du temps du déplacement en Métropole, l'île n'est pas toujours représentée dans toutes les catégories ;
2. parfois, c'est le vice-champion de la Réunion qui remplace le champion.

Tableau 5 : **Le classement de la Réunion au Trophée Perrier**

1994	34°	2002	26°
1995	33°	2003	26°
1996	34°	2004	26°
1997	30°	2005	30°
1998	32°	2006	11°
1999	32°	2007	31°
2000	29°	2008	30°
2001	21°		

Remarque : la Réunion n'est classée que depuis 1994.

Un sport individuel comme le tennis n'exclut pas la possibilité de jouer par équipes, bien au contraire. Les championnats par équipes font même figure, chaque saison, de temps forts.

Dans les années 1960, des compétitions de ce type existent déjà. Ainsi, chaque année, a lieu une Coupe Bourbon-Lumière, dont le trophée est remis en jeu l'année suivante par son détenteur. Mais la Ligue voit plus grand et organise, à partir de 1971, un véritable championnat régional⁴⁹. Les concurrents qui se disputent le premier titre de champion de la Réunion sont trois équipes du BOTC, trois du TCD, deux équipes du TCM Tampon et une du TC Saint-Pierre. Comme celles des tournois, les dates du championnat fluctuent quelque peu. En 1971 et 1972, il s'étale sur de nombreuses semaines, d'avril à juillet, puis est circonscrit à une période plus restreinte : mars en 1973, avril en 1974, puis mai-juin en 1975, puis à nouveau avril-mai, et même, de la fin des années 1980 à 1991, juin-juillet, une période qui pose

49. Palmarès complet de la division la plus élevée sur :

<http://www.ligue.fft.fr/reunion/Championnat/Palmars.html>.

bien des problèmes aux équipes qui alignent des élèves ou des étudiants préparant les examens de fin d'année et/ou des moniteurs qui accompagnent les jeunes aux championnats de France. C'est pourquoi, à partir de 1992, ces championnats débutent désormais généralement fin mars et s'achèvent fin avril / début mai. Leur forme se modifie aussi. Il y a d'abord une seule poule. Elle est composée, en 1971, lors de la 1^{re} édition, de neuf équipes : trois équipes du BOTC et du TCD, deux équipes du Tampon (Mascareignes) et une du TC Saint-Pierre. En 1972, les deux équipes tamponnaises laissent leur place au Sporting-club de Saint-Louis et au TC Bocage, le club de Sainte-Suzanne (le championnat est alors mixte mais il n'y a pratiquement pas de femmes dans les équipes). Par la suite, le nombre de concurrents augmentant, de nouvelles formules seront adoptées. Même sa dénomination change : d'abord « 1^{re} division », elle devient ensuite « Interclubs », puis, à partir de 2005, « Élite ».

Une nouvelle division masculine apparaît en 1975, parrainée par le whisky Teacher's⁵⁰ (curieuse association entre un alcool fort et le sport...). Ce Trophée Teacher's est, de fait, une deuxième division qui réunit les équipes réserves des grands clubs et les équipes premières des petits. Dix équipes s'y affrontent cette année-là. Il y en a treize l'année suivante, réparties en quatre poules dont les vainqueurs se rencontrent en demi-finale. En 1979, apparaît une troisième division. Deux autres divisions seront créées par la suite.

Au cours de la saison 1975, apparaissent également un championnat féminin organisé sur le modèle de celui des hommes et un autre réservé aux élèves des établissements scolaires, organisé par l'ASSU (Association du sport scolaire et universitaire), avec la bénédiction de la Ligue et les installations du BO, puis, quelques années plus tard, un championnat corporatif. Si les championnats féminins ne cessent de se développer, en revanche les deux derniers types de compétitions ont aujourd'hui disparu. C'est enfin à partir de 1979, année décidément innovante, qu'un championnat par équipes pour les jeunes met aux prises pour la première fois 18 équipes. Aujourd'hui, elles sont plusieurs dizaines dans des catégories d'âges toujours plus nombreuses.

50. Qui parraine alors également le tournoi de bridge du BOTC. Le tournoi de tennis de ce club sera d'ailleurs longtemps parrainé par une autre grande marque de whisky. En fait, cette boisson s'affirme à la Réunion, beaucoup plus qu'en France métropolitaine, où on lui préfère plus souvent le pastis, comme l'apéritif chic, celui que consomment les gens haut placés, ceux qui jouent, par exemple, au tennis. De fait, lorsqu'une bonne partie de la population en aura les moyens, elle adoptera massivement cette boisson chargée d'une image très positive de réussite sociale renforcée par sa connotation très américanophile.

2.2.3. L'ouverture internationale

Dans une île plus qu'ailleurs, on ressent le besoin de sortir de l'isolement et de se confronter à l'extérieur. Cette ouverture a pris des formes diverses et rapidement internationales qui ne concernent pas seulement les adultes : invitations de joueurs ou de délégations extérieures, rencontres de sélections nationales ou d'autres régions de France, jumelages, tournois du circuit professionnel, etc.

Dès les années 1960, des manifestations mettant aux prises les tennismen réunionnais avec des joueurs venus de Métropole ou des autres îles de l'océan Indien sont mises sur pied avec le soutien de grandes entreprises comme Air France. Par exemple, les 27 et 28 février 1965, ont lieu des Journées Métropole-Réunion-Madagascar avec, dans le cadre d'un tournoi amical, des simples « messieurs » et « dames », des doubles « messieurs » et des doubles mixtes. Il faut dire que, dans les années soixante, la compagnie nationale et son directeur, Gilbert Gruppo, s'impliquent activement dans le développement du sport local en organisant chaque année la venue de l'extérieur de sportifs dans toutes sortes de disciplines. Ainsi, d'avril-mai 1964 à avril 1969, la Quinzaine Air France regroupe des activités sportives de toutes sortes, y compris tennistiques, qui constituent un évènement considérable dont la presse de l'époque se fait largement l'écho. En 1970, la « quinzaine » devient « semaine », du 28 au 30 avril au BOTC et le 1^{er} mai sur le court de la Maison des jeunes et de la culture du Tampon. C'est la dernière fois que se déroule cette manifestation. Encore une fois, des Métropolitains de bon niveau sont invités, y compris, pour la première fois (et la dernière...) des femmes « à un moment où le tennis féminin s'oriente enfin à la Réunion vers un plein épanouissement »⁵¹.

Autre exemple de cette ouverture croissante sur l'extérieur : en 1972, le prestigieux Racing-club de France vient à la Réunion à la fin du mois de juillet avec une très importante délégation dans plusieurs sports, dont le tennis : deux exhibitions sont organisées au TCD, deux autres au BOTC et une au TC Saint-Pierre. De même, un tournoi international met aux prises, du 29 septembre au 2 octobre 1975, des joueurs mauriciens, réunionnais et zambiens, qui se termine par une finale 100% réunionnaise. Parallèlement, une sélection féminine réunionnaise vient à bout d'une sélection zambienne, trois victoires à deux.

De plus en plus, en effet, des sélections locales sont amenées à affronter des sélections des autres pays de la région, en tennis certes, mais aussi, de-

51. *Le Journal de l'île de la Réunion*, samedi 18 avril 1970, page 8.

puis 1979, dans le cadre d'une compétition inspirée des Jeux olympiques, les Jeux de l'océan Indien.

À partir de 1966, la Réunion participe au Championnat international de l'océan Indien, ou Tournoi de l'océan Indien, familièrement appelé « triangulaire » lorsque trois sélections sont aux prises, ce qui sera le cas le plus fréquent. Celui-ci existe depuis 1946 et met aux prises annuellement des sélections masculines et féminines de Madagascar et de Maurice dans un cadre inspiré de la coupe Davis. C'est avec l'arrivée de la sélection de la Réunion, il devient triangulaire : le tenant du titre (en fait la Grande Île constamment de 1966 à 1977) rencontre chaque année le vainqueur du duel entre les deux autres, chacun organisant à tour de rôle la compétition. En 1970, c'est la Réunion qui reçoit ses voisins. En 1972, au stade Mahamasina, à Tananarive, la Réunion, termine pour la première fois deuxième derrière Madagascar, et organise la compétition l'année suivante, du 30 mai au 3 juin, au BOTC où l'entrée est payante pour les plus de 18 ans (200 francs CFA). L'édition 1977, qui se déroule à la fin du mois de mai à Maurice, innove en accueillant un 4^e participant : la Zambie. Les quatre équipes se rencontrent dans le cadre d'un championnat inspiré de la Coupe du roi de Suède comportant deux simples et un double. En mai 1978, c'est au tour de la Zambie d'accueillir le tournoi, à Lusaka. En 1979, c'est la Réunion qui reçoit le tournoi (sans Madagascar mais avec le Kenya) du 16 au 18 juillet au BOTC, au stade de l'Est, à Saint-Denis, et au TCD, mais c'est le dernier : à partir de cette date, il cède sa place aux Jeux des îles de l'océan Indien.

Calqués sur le principe des Jeux olympiques, ces jeux sont une compétition multisports dont l'initiative revient au Comité régional olympique et sportif (CROS) de la Réunion prévoit leur mise en place dans sa convention d'objectifs en 1974, convention adoptée en 1976 par le Comité international olympique (CIO) après bien des tractations entre les différents gouvernements concernés. Elle met aux prises des sélections de la région. Sept éditions ont déjà eu lieu : à la Réunion (en 1979 et en 1998), à Maurice (en 1985 et 2003), à Madagascar (en 1990 et 2007) et aux Seychelles (en 1993) où aura lieu la prochaine. La première édition a lieu à la Réunion, ce qui, à une époque où l'ONU, sous la pression de nombreux pays du tiers monde et de l'OUA⁵², dont Madagascar et Maurice (Géréone, 1998, pp. 45-46), réclame l'indépendance de l'île, constitue pour la France une reconnaissance de sa présence dans l'océan Indien⁵³. La première édition, en tennis, se résume à un

52. Organisation de l'unité africaine.

53. Pour une analyse extrêmement documentée et rigoureuse sur les enjeux politiques de cette compétition, cf. Houpert, 2008 (ouvrage présenté dans les notes de lecture à la

duel Maurice-Réunion. Les suivantes sont une continuation de l'ancien tournoi triangulaire de l'océan Indien puisque Madagascar vient se mêler à la lutte, les autres îles ne faisant que de la figuration⁵⁴. Elles sont aussi de plus en plus marquées par la recherche de la performance au prix d'un recul de la convivialité. Ainsi, lors de la 4^e édition, aux Seychelles, qui se déroule dans le cadre du Tennis-club de Roche-Caïman construit pour l'occasion, les rencontres de tennis se terminent dans une atmosphère tendue.

L'internationalisation se vit aussi à l'échelle des clubs. Certains d'entre eux prennent même l'habitude de rencontrer des délégations de clubs étrangers. Se tissent alors des liens qui, parfois, ont défié le temps. Ainsi, au début des années 1970, des échanges s'établissent entre le TCD et le Sport-Club de Tananarive qui ne perdureront pas. En revanche, les liens qui associent ce club au Gymkhana-club de Maurice passeront avec succès l'épreuve du temps⁵⁵.

Quant aux principaux tournois de l'île (ceux du BOTC, du CTM Saint-Paul, du TCM Tampon, du TC Saint-Pierre) ils ont coutume, depuis longtemps, d'inviter des joueurs de haut niveau, parfois même de niveau mondial, offrant aux amateurs un spectacle de qualité en même temps que la possibilité, pour les meilleurs locaux, d'affronter des invités prestigieux. Le TCD a, un temps, procédé ainsi avant d'être à l'origine, en 1993, d'un projet particulièrement ambitieux, celui d'une compétition organisée avec l'aval de l'Association des tennismen professionnels (ATP) comptant pour le classement des meilleurs joueurs mondiaux.

Avec l'organisation à la Réunion d'un tournoi de l'Association des tennismen professionnels, on va très au-delà des quelques tournois-exhibitions organisés jusque là dans la mesure où il s'agit d'une compétition du circuit international comptant pour le classement officiel des joueurs et richement dotée (50 000 \$ pour les cinq premières éditions, 25 000 ensuite). L'initiative de cette grande première est à mettre à l'actif d'Arnaud de Ribas qui réussit à entraîner dans son projet, mûri depuis plus de deux ans, à la fois son club, le TCD, alors présidé par Guy Bernichon, la Ligue réunionnaise de tennis, diri-

fin de ce numéro) ; pour une réaction « à chaud » à propos de la 1^{re} édition, cf. Guillot, 1979 ; pour une réflexion sur les enjeux politiques de ces premiers Jeux, lire Géréone, 1998, pages 33 et suivantes.

54. Pour plus d'informations sur cette compétition, et notamment un palmarès complet, voir <http://www.ligue.fft.fr/reunion/JIOI/Jeux.html>.

55. Voir <http://tcd2.site.voila.fr/Compinterne/Jumelage.htm>. Signalons aussi que, depuis quelques années, les équipes championnes de la Réunion sont récompensées par une rencontre à Madagascar contre l'un des clubs-phares de ce pays.

gée à cette époque et depuis peu par Jean-Pierre Ah-Kiam, et le Rotary associés dans une structure créée pour l'occasion : Shot OI (Solidarité humanitaire open tennis – océan Indien). Neuf éditions seront organisées jusqu'en 2005 avec une interruption de 1998 à 2001, les deux dernières au TCM Champ-Fleuri, la municipalité du chef-lieu souhaitant que la compétition se rapproche du centre-ville afin de drainer plus de public – ce qui ne sera pas vraiment le cas, bien au contraire – et surtout que son parrainage profite au club municipal et non à une structure privée. En 2006, pas de tournoi en raison de l'épidémie de chikungunya. Lui succède, à partir de 2007, toujours au TCM Champ-Fleuri, un tournoi de même type, mais féminin⁵⁶.

Les jeunes aussi bénéficient de l'effort d'ouverture internationale. Ainsi, pendant la décennie 1970, une confrontation oppose chaque année alternativement à Maurice et à la Réunion une sélection de chacune des deux îles : c'est la Coupe Lemerle, réservée aux jeunes de moins de 19 ans, filles et garçons, une compétition qui comprend des simples, mais aussi les trois types de doubles.

Autre expérience qui n'aura malheureusement qu'une existence éphémère de trois éditions : le TEMJI (Trophée par équipes mixtes des jeunes internationaux)⁵⁷, créé en 1999 à l'initiative du Tennis-club Croix de Saint-André. Le principe, original, est pourtant intéressant : faire se rencontrer des sélections de jeunes (minimes et cadets) de l'océan Indien. Chaque équipe est composée de quatre joueurs : un garçon et une fille de 13-14 ans, un garçon et une fille de 15-16 ans. Chaque paire joue, dans sa catégorie, un simple « messieurs », un simple « dames » et un double mixte, et les points obtenus dans les deux catégories s'additionnent pour donner le résultat de la rencontre entre deux sélections. En 2002, dernière édition, huit sélections se disputent le trophée : le Zimbabwe, dont c'est la première participation (et la dernière par la force des choses), l'Afrique du Sud, Maurice, la Réunion, Madagascar, le TEMJI (une sélection locale composée par les organisateurs), les Seychelles et Mayotte. En 2001, pour des raisons de calendrier, la compétition est annulée. Il faut dire que son organisation en août pose chaque année quelques problèmes dont celui de priver les sélections locales des meilleurs joueurs partis en tournée en Métropole. De manière plus générale, les organisateurs sont confrontés à de grosses difficultés, matérielles notamment

56. Voir, sur le site de la Ligue réunionnaise de tennis, les pages spéciales concernant ce tournoi : <http://www.ligue.fft.fr/reunion/ITF/Atp.html>.

57. L'auteur tient à remercier Willy Calicharane, responsable de la communication de ce tournoi et qui sera par la suite président du club, pour les renseignements et la documentation fournis.

(transport et séjour des sélections sont à leurs frais) et préfèrent renoncer à organiser une édition 2003. L'ambitieux projet (l'Inde et Hong-Kong avaient été également contactés pour y participer) tourne court rapidement.

Notons par ailleurs l'existence, depuis 1995, des Jeux de la CJSOI (Commission de la Jeunesse et des Sports de l'océan Indien), ouverts aux sélections de jeunes de 14 à 17 ans des Comores, de Djibouti, de Madagascar, de Maurice, de Mayotte, de la Réunion et des Seychelles (Furlong, 2006), mais, jusqu'ici, le tennis n'y a été présent qu'en 2006, dans l'île-sœur. Il sera à nouveau en 2010 à la Réunion.

D'autres initiatives concernant les jeunes voient également le jour, dont deux tournois qui existent toujours. En premier lieu, citons l'*Open* des pirates, organisé par le Club de tennis municipal de Saint-Paul, aujourd'hui TC Baie de Saint-Paul, réservé aux plus jeunes, qui voit s'affronter chaque année des concurrents venus de Métropole, mais aussi de tous les pays de la région, notamment de Maurice, de Madagascar et d'Afrique du Sud. Autre grand moment de la saison : le Top jeunes, tournoi international réservé aux 13-14 ans et aux 15-16 ans qui se déroule au TC Saint-Pierre. Si l'idée de départ vient de Jacques Leblanc, président de ce club au début des années 1990, sa concrétisation à partir de 1994 doit beaucoup à Marie-Hélène et Joël Chartier. Ce dernier est en effet juge-arbitre au cours des sept premières années, puis directeur du tournoi les sept suivantes, une compétition particulièrement appréciée des Malgaches, des Mahorais et des Sud-Africains mais aussi des Métropolitains, parmi lesquels de futures vedettes du circuit international. À deux doigts de disparaître en 2005 en raison de l'épidémie de chikungunya qui sévit alors dans l'île, le tournoi se recentre plus particulièrement sur les 13-14 ans en octobre 2007 à la demande de la Fédération, mais n'abandonne pas pour autant les 15-16 ans et met même sur pied un nouveau tableau réservé aux joueurs de 12 ans.

On le voit, contrairement à une représentation assez commune (due en grande partie, très certainement, à une couverture médiatique et notamment télévisuelle indigente), l'activité tennistique est intense à la Réunion, et l'ouverture internationale bien réelle malgré l'isolement et l'éloignement. Pour l'organiser et l'encadrer, il faut un chef d'orchestre. Comme pour tout sport qui atteint une taille critique, ce rôle est tenu par la ligue régionale⁵⁸.

58. Sur ce point, voir Combeau-Mari (1998, pp. 148 et suivantes).

2.2.4. La Ligue réunionnaise de tennis, indispensable chef d'orchestre

La Ligue réunionnaise de *lawn-tennis* (LRLT) naît officiellement⁵⁹ le 5 avril 1963. Son premier président est Dominique Sauger⁶⁰, président du Tennis-club Dionysien. Lui succèdent deux membres du club dominant de l'époque, le BOTC : Charles Bouyac (sans doute en 1967⁶¹), puis, à partir de juillet 1973⁶², Georges Maisonneuve, qui, en mars de cette l'année suivante, est le premier président de la Ligue réunionnaise à pouvoir assister à l'assemblée générale de la Fédération française de *lawn-tennis* (FFLT) à Paris. Suivent, en 1976, le sudiste Patrick Isautier pour un long bail de seize ans (quatre mandats !), le Dionysien Jean-Pierre Ah-Kiam en 1992-1994, l'Étang-Saléen Joël Malet en 1994, le Saint-Pierrois Christian Hoarau de la fin 1994 à la fin 2000, et la Saint-Joséphoise Marie-Thérèse Lefèvre depuis cette date. Cette dernière vient, en outre, dimanche 8 février 2009, d'être réélue au comité directeur de la Fédération française de tennis (FFT) pour un troisième mandat. La Réunion est donc, depuis le début du siècle, représentée au plus haut niveau de décision.

Quant au siège, après avoir pris la forme à ses débuts d'une armoire installée au TCD puis au BOTC, dans les clubs des présidents successifs, il se déplace sur un terrain neutre, si on peut dire, en occupant, au milieu des années 1970, le garage de Daniel Faugeras, au n° 10 de la rue Alexis de Ville-neuve, à Saint-Denis. En fait, son premier véritable siège⁶³ est le pavillon de Commune-Primat bâti à l'initiative du Président Isautier qu'elle occupe encore à l'est du chef-lieu et à côté duquel elle fera construire quatre courts que les licenciés pourront utiliser gratuitement et qui seront cédés, à la fin des années 1990, au nouveau club de ce quartier populaire, l'AT Primat, devenu ensuite ATCN (Association tennis-club du Nord), signe d'une réelle volonté de démocratisation.

Les tâches à remplir par une ligue sportive sont diverses. À ses débuts, et concernant un sport encore très peu développé, on a envie d'écrire que tout

59. En fait, fin 1960, Georges Bordes et Dominique Sauger, présidents respectivement du TCBLs et du TCD, réunissent six des sept présidents de clubs existants pour constituer une Fédération départementale de tennis qui devient provisoirement, le 15 décembre, la Ligue départementale de tennis (Caro, 2000, pp. 14-15) dans l'attente de son homologation. Eu égard à la lenteur des communications à l'époque, il faudra attendre trois ans !

60. Pour des précisions sur son action dans le sport en général, voir Pader, 1998, surtout pages 23 et suivantes.

61. Voire avant selon Jean-Yves Gaud, dit « Tom » (Caro, 2000, p. 116).

62. Cf. *Journal de l'île de la Réunion*, mardi 20 novembre 1973, page 4.

63. Témoignage de Jean-Yves Gaud (Caro, 2000, p. 116).

est à faire. En vérité, il semble bien que, de 1963 à 1973, période de construction/structuration, la LRLT, qui n'a guère de moyens et pas de local propre, n'ait pas une politique très élaborée. À partir de la présidence Maisonneuve, les deux grandes préoccupations sont de « faire acquérir une licence au plus grand nombre » et de « développer le système des compétitions » (Caro, 2008, p. 24) entre les dix clubs existants. À son arrivée à la tête de la Ligue, en 1976, Patrick Isautier affirme la nécessité de « rattraper le niveau français » (*ibid.*, p. 33) aussi bien dans le domaine des équipements que dans celui du nombre de pratiquants. Après la brève présidence Ah-Kiam marquée surtout par la mise sur pied du 1^{er} tournoi ATP de la Réunion, celle, encore plus brève, de Joël Malet s'appuie sur une plateforme élaborée par un collectif d'opposants, le CodiepcDTR⁶⁴. Suite à la démission brutale du président du TC Étang-Salé, elle sera mise en œuvre par son secrétaire général à la LRT et successeur Christian Hoarau. Ses objectifs, ambitieux, sont de faire de la Réunion une ligue-pilote en termes de fonctionnement de 10 000 licenciés en 2000 capable de « produire » des champions de France. Tous deux seront atteints au début du XXI^e siècle, sous la présidence de Marie-Thérèse Lefèvre : le premier, signe de démocratisation, en 2008, le second, en 2006-2007, avec les trois titres nationaux de Chloé Babet chez les jeunes et un titre européen avec l'équipe de France des 14 ans et moins⁶⁵.

Finalement, il s'agit toujours, quelles que soient les personnes en charge du tennis réunionnais, de promouvoir ce sport, ce qui passe par le développement de sa pratique, à savoir l'organisation de compétitions et la formation des compétiteurs. Il s'agit donc aussi d'attirer les jeunes et de les former. Il s'agit enfin de faire connaître le tennis au plus grand nombre. Voyons tout cela un peu plus en détail.

Premier objectif de la Ligue : développer la pratique du tennis, d'où, d'une part, le soutien apporté aux premiers tournois et leur homologation lorsqu'ils présentent des garanties de sérieux suffisantes quant à leur organisation, et d'autre part, la mise sur pied de championnats individuels et par équipes. Les douze premières années de la LRLT y sont prioritairement consacrées. Toutefois, elle décide en 1976 que, pour des raisons pratiques mais aussi d'équité, leur organisation par des bénévoles sans formation particulière

64. Collectif des dirigeants et permanents de clubs pour le développement du tennis à la Réunion, créé le 21 décembre 1993 et dont le siège social est à Étang-Salé-les-Bains.

65. Un titre européen par équipes avait déjà été obtenu au début des années 90 par Stéphanie Fary auquel on peut ajouter aussi le titre de champion de France de 3^e série 2001 de Jérôme Dumazer.

ne sera plus possible à partir de la saison suivante. Aussi met-elle sur pied les 26-27 mars et 2-3 avril 1977 dans le nord, et les 16-17 et 23-24 juillet au TC Saint-Pierre, des stages de formation de juges-arbitres afin de remédier à cette situation. Tous les clubs sans exception sont tenus d'y envoyer au moins un candidat. Depuis lors, cet effort nécessaire pour rationaliser l'organisation des tournois par la formation de JAT (juges-arbitres de tournois) et des championnats par celle de JAE (juges-arbitres de championnat par équipes) n'a jamais cessé. Et pourtant il reste encore fort à faire pour que les règlements soient parfaitement respectés, notamment dans les championnats par équipes...

Les compétitions officielles permettent de classer les joueurs selon leur niveau. L'établissement du classement se fait à l'échelle du pays sous la responsabilité de la Fédération. Il n'en reste pas moins que la Ligue a son mot à dire, ne serait-ce qu'en examinant les réclamations. Jusqu'en 1972, toutes les opérations aboutissant au classement se font manuellement. Il est vrai qu'il y a bien peu de compétitions et bien peu de classés. C'est à partir de 1973 que le classement des joueurs se fait de façon « mécanographique »⁶⁶. Il en résulte d'ailleurs, semble-t-il, une sévérité accrue – la machine n'a pas la souplesse des hommes – et de multiples erreurs. Aujourd'hui, le classement est entièrement informatisé, mais la Ligue a toujours une commission « Classement » qui juge du bien-fondé des rares réclamations et qui reclasse des joueurs manifestement sous-classés quand ils reprennent la compétition après une longue interruption.

Autres tâches indispensables : la détection et la formation.

Arrêtons-nous un instant à ce propos sur le compte rendu de l'assemblée générale⁶⁷ du 21 février 1973. Bien entendu, y figure la liste des membres du comité directeur, et singulièrement du bureau composé du président Bouyac, mais aussi de Philippe Van de Walle, secrétaire général, du trésorier, André Metgé, et de Paul Arnou, non seulement juge-arbitre, ce qui est rarissime à l'époque, mais aussi chargé des relations publiques. C'est grâce à lui que, cette année-là, commencent à paraître quelques articles dans la presse qui nous permettent de mieux suivre l'évolution du tennis et, plus particulière-

66. Cette année-là, le classement -3/6 est supprimé, les classements -2/6 et -4/6 sont créés. Ensuite, avec le nombre croissant de compétiteurs, apparaîtront progressivement de nouveaux classements : 15/1 à 15/5 en 1974, 30 en 1976, 30/1 en 1977, 30/2 en 1979, -30 en 1982, 30/3 en 1983, 30/4 en 1985, 30/5 en 1995 et 40 en 2007 (Méry, 2008, pp. 303-304).

67. *Le Journal de l'île de la Réunion*, 6 mars 1973.

ment de savoir quelles sont alors les orientations prioritaires, à savoir la création de nouveaux clubs et de nouvelles écoles de tennis.

De fait, sous l'égide de la Ligue et de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, des stages d'éducateurs 1^{er} et second degrés⁶⁸ animés par François Landrieu, le premier moniteur titulaire du brevet d'État – et le seul à l'époque – sont organisés pour la première fois en mai 1974 (ils le seront ensuite régulièrement) et les premiers centres scolaires d'initiation au tennis s'ouvrent un peu partout dans l'île à la rentrée suivante : au BOTC et au TCD, dans le chef-lieu, au TC Saint-Benoît, à Saint-André et à Bras-Panon, dans l'est, au TC Mascareignes, au TC Saint-Pierre et au stade municipal de Saint-Louis, pour le sud. Ils sont destinés à former les enfants de 12 ans et moins. Les plus nécessiteux d'entre eux sont exemptés des droits d'inscription fixés à 4 500 francs CFA. L'opération est renouvelée l'année suivante à partir du 8 octobre à Saint-Benoît, Bras-Panon, Saint-Denis (y compris à la Maison des jeunes et de la culture de Château-Morange), Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Pierre et au Tampon, avec un réel succès puisque environ 350 enfants en bénéficient, dont 200 rien qu'au BOTC et au TCD, les deux grands clubs dionysiens.

Cette année-là, la formation des éducateurs est encadrée par le conseiller technique régional (CTR) de la Ligue de Lorraine, François Jehl, et, comme elle a lieu au BOTC, la Ligue n'hésite pas à proposer une aide au logement aux candidats, presque tous enseignants, qui habitent loin de Saint-Denis. Le CTR métropolitain donne des cours ayant trait à la technique du tennis, certes, mais surtout à sa pédagogie, et aborde des questions diverses lui permettant de brosser un large panorama de la pratique du tennis : arbitrage, tactique, comportement en match notamment. Le 1^{er} février 1979, la LRT se dote pour la première fois, comme les ligues métropolitaines, d'un CTR : Serge Ghis. Il le restera jusqu'en 1996 et ne sera remplacé qu'en 1999 par Claude Plateau. Parallèlement, le nombre de moniteurs diplômés « explose » : de trois en 1982, leur nombre augmente rapidement à 18 en 1986 et 46 en 2001 (Gazuit, 2001, p. 10), ce qui correspond à un taux d'encadrement des pratiquants supérieur à la moyenne nationale (Caro, 2000, p. 91), pour atteindre 52 en 2008 (49 à la Réunion elle-même et 3 à Mayotte)⁶⁹. La première promotion de BE entièrement formée à la Réunion date de 2000.

Pour encourager les jeunes à pratiquer le tennis, des compétitions spéciales leur sont destinées qui leur permettent d'obtenir facilement des récompenses tout en mesurant leurs progrès. Les Raquettes Dunlop sont de celles-

68. Les seconds sont au minimum classés 30.

69. Chiffres communiqués par Emmanuel Brard, CTR depuis septembre 2004.

là. Le 13 août 1975 au BOTC, ils sont une cinquantaine à essayer d'obtenir une raquette de bronze (il faut être capable de faire une douzaine d'échanges), d'argent (il faut marquer 10 points dans une partie en 21 contre le titulaire d'une raquette d'or) ou d'or (il faut pouvoir faire 10 points dans une partie en 21 contre un joueur classé 30). Presque tous en obtiennent une des mains du président de la Ligue, Georges Maisonneuve, et bénéficient en plus de démonstrations et de films sur leur sport préféré.

Cette même année, en septembre, le champion de la Réunion « junior », Yannick Gicquel, participe au championnat de France de sa catégorie où il passe un tour. Une nouvelle étape dans la formation des jeunes est franchie en juin 1977 quand, grâce à l'ORESSÉ⁷⁰ et à Air France, la Ligue envoie, pour la première fois, quatre minimes 1^{re} année participer aux championnats de France de leur catégorie au Touquet. Déception : ils sont tous éliminés au premier tour. Pour autant, l'expérience est loin d'être négative. Dans son compte rendu, leur accompagnateur, Pierre Suffren, indique que le problème n'est pas technique, mais physique. C'est donc dans cette direction qu'il faudra travailler.

Les années suivantes montreront les réels progrès des jeunes Réunionnais, la plus belle réussite, pour le moment, de l'inlassable travail de détection effectué depuis plus de trente ans maintenant étant sans conteste Chloé Babet, repérée chez les poussins, prise en charge par la Fédération dans le cadre du Pôle France à Roland-Garros, et qui devient championne de France en 2006 chez les 13-14 ans en simple et en double (avec la Champenoise Marie Ménacer), championne d'Europe par équipes quelques semaines plus tard avec la sélection nationale et quart-finaliste du championnat du Monde par équipes des 14 ans et moins, puis à nouveau championne de France en 2007, cette fois dans la catégorie des 15-16 ans alors qu'elle n'est encore que cadette 1^{re} année... Pourtant, elle reste encore méconnue dans son île natale, faute, sans doute, d'une médiatisation suffisante du tennis local.

Et là, on touche du doigt un problème qui, certainement, entrave le développement de la pratique du tennis : la communication. Celle-ci est donc un axe prioritaire de l'action de la Ligue, et ce depuis plus de trente ans, une action qui, malheureusement, ne s'est pas avérée très efficace jusqu'à présent.

La communication est en effet une priorité depuis la présidence de Charles Bouyac. Comme, en ce début des années 1970, les journalistes ne s'intéressent pratiquement pas au tennis, la LRLT publie dans *Le Journal de l'île* des communiqués, parfois des articles, puis une rubrique régulière,

70. Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs.

« Tennis-Info ». Elle réalise même un *Annuaire 1977-78* qui tente de faire le tour de la pratique du tennis à la Réunion : règlements, clubs, principaux résultats, etc. Cette expérience est reprise puis pérennisée au début des années 2000 sous le titre de *Guide LRT*.

Dans les années 1990, elle commence à publier aussi un bulletin d'informations. Les quatre pages du premier numéro (en fait le n° 0) de sa première version, *Infos LRT*, paraissent en novembre 1994, le 2^e et dernier en janvier-février 1995. La version suivante s'intitule *Tit' Boule jaune* et se montre plus ambitieux quant à sa réalisation et à son contenu. Ce nouveau bulletin, distribué gratuitement, comme le précédent, dans tous les clubs, ne dépasse pas quelques numéros. Le troisième, *Réunion Tennis*, de quatre pages à nouveau, est publié au début des années 2000, de juillet-août 2002 (n° 0) à août-septembre 2004 (n° 4). Lui succède, en 2007-2008, pour quatre numéros, *La Balle au bond* puis à nouveau *Réunion Tennis* en mars 2009⁷¹.

Enfin, la Ligue se lance dans l'aventure Internet. Avec Pascal Chabernaud, son site prend une dimension intéressante en 2005, mais son animateur, par ailleurs président du Sainte-Marie TC dont il a aussi créé le site Internet, abandonne au bout de moins de deux ans d'efforts. Le site, repris en mai 2008 par l'auteur de ces lignes, est alors entièrement refondu et suis désormais l'actualité au plus près.

Entre magazines fort modestes et à la parution quelque peu aléatoire et site Internet encore peu visité⁷², la communication de la Ligue, peut-être trop dépendante de la bonne volonté de certains de ses membres, est, on le constate, bien souvent très problématique. Le problème aurait été moins grave – et même tout à fait secondaire – si les médias réunionnais ne boudaient pas depuis si longtemps le tennis local. Après tout, on ne parle jamais de la capacité à communiquer de la Ligue réunionnaise de football, et pour cause : ce sport envahit les pages des sports. Le problème, en ce qui le concerne, serait, non la pénurie d'informations, mais plutôt le trop-plein. En outre, la presse s'est longtemps résumée, en vérité, à un seul titre digne de ce nom : *Le Journal de l'île de la Réunion, Témoignages*, l'organe du Parti communiste réunionnais, ne s'intéressant guère au sport, *a fortiori* à un sport réputé bourgeois, guère moins, du reste, que d'éphémères et très modestes publications hebdomadaires comme *La Gazette de la Réunion* ou *Le Créole*. Le *Quotidien de la Réunion* n'est créé qu'en 1976 (par un membre du TCD, Maximin Chane-Ki-Chune) et mettra du temps avant de s'intéresser au tennis, mais

71. Certains de ces bulletins sont téléchargeables sur :

<http://www.ligue.fft.fr/reunion/Publications.html>.

72. Mais de plus en plus !

c'est ce journal qui, à partir de la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, accorde le plus de place au tennis et y consacre les meilleurs articles. Cette place est même renforcée par le recrutement au début des années 2000, pour s'occuper de la rubrique « tennis », d'un des meilleurs joueurs de l'île, Yves-Éric Houpert.

Même si les journaux s'étaient intéressés de longue date au tennis, cela n'aurait pas changé énormément les choses en matière de communication. En effet, il faut bien dire que leur pagination est restée pendant des décennies fort réduite et qu'ils ont longtemps été très indigents et en tout cas beaucoup moins riches qu'aujourd'hui. Ainsi, tant que *Le Journal de l'île (JIR)* nouvelle formule, créé en 1951, sera en position de quasi-monopole, les numéros ne feront qu'environ huit pages, parfois quatre seulement (de grand format il est vrai), et les sports n'auront droit qu'à moins d'une page, voire seulement quelques lignes, sauf le lundi. C'est pourtant grâce à eux, singulièrement au cyclisme et surtout au football, que le *JIR*, sous l'impulsion de Jean Moysan puis d'Alex Eyquem, a pu s'affirmer. La création du *Quotidien* aura eu le mérite de stimuler la concurrence. Ainsi, dans les années qui suivent sa création, *Le Journal de l'île* double sa pagination : il a désormais en moyenne deux pages d'informations sportives sur seize, ce qui paraît bien modeste aujourd'hui.

Et les autres médias, dira-t-on ? Leur attitude est encore plus négative. Les radios comme les télévisions ignorent presque totalement, tout au long de son histoire, un sport dont elles ne parlent que quand il se situe à l'échelle internationale, ce qui fait que, contrairement à d'autres sports, les champions locaux restent pour le grand public de parfaits inconnus. C'est ainsi que les principales chaînes de télévision, RFO⁷³ puis Antenne-Réunion, diffuseront en direct des matches des premiers tournois ATP de la Réunion et de brefs résumés quotidiens. Des premiers... Car, ensuite, ceux-ci aussi disparaissent dans le *black-out* complet, le *fénoir*, dirait-on en créole !

On comprend, dès lors, pourquoi les plus grands clubs locaux, d'abord le BOTC, ensuite et surtout le TCD puis quelques autres, cherchent, grâce à l'outil Internet, à compenser ce manque de communication des médias en la faisant eux-mêmes...

Au terme de plus de cent ans d'existence à la Réunion, le tennis aura trouvé sa place dans le sport réunionnais, la première des sports individuels. Ainsi, stimulé par le développement de l'île consécutif à la départementalisation, et

73. Réseau France Outre-mer, société publique de radio et de télévision.

alors qu'au début du XX^e siècle, il est implanté uniquement dans des milieux socio-spatiaux fermés, il ne cesse de se décloisonner en investissant progressivement l'ensemble de l'espace géographique et de l'espace social réunionnais. Et même s'il reste surtout pratiqué par les couches moyennes et supérieures, il concerne aujourd'hui toute la société. Avec l'augmentation prévisible du temps des loisirs, d'une part, et celle des revenus de la majorité de la population, d'autre part, son développement potentiel reste important. Peut-être faudrait-il qu'un grand nom du tennis mondial se dégage des nombreux jeunes espoirs qu'il forme pour qu'il soit plus connu ou, à tout le moins, reconnu comme une composante essentielle du paysage sportif de l'île ?

Références bibliographiques

- BENOÎT André-Jean (1996), *Sport colonial. Une histoire des exercices physiques dans les colonies de peuplement de l'océan Indien (la Réunion, Maurice) des origines à la fin de la seconde guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, collection « Espaces et temps du sport ».
- BERTHIER Colette (sous la direction de) (2008), *Tableau économique de la Réunion, édition 2008-2009*, Saint-Denis, INSEE.
- CARO Yannick (2000), *La Structuration de la LRT et son évolution historique*, mémoire de licence de STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), Le Tampon, Université de la Réunion.
- COMBEAU Yvan (2009), *1959, L'Île de la Réunion. Introduction à la V^e République*, Saint-André, Océan.
- COMBEAU-MARI Évelyne (1998), *Sport et décolonisation. La Réunion de 1946 à la fin des années 60*, Paris, L'Harmattan, collection « Espaces et temps du sport ».
- COMBEAU-MARI Évelyne (2003), « Les premiers équipements sportifs à la Réunion : une politique de l'État (1956-1971) », *STAPS*, De Boeck Université, n° 61, automne, pages 25-37.
- FURLONG Robert (coordonné par) (2006), *CJSOI (Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien)*, CJSOI.
- GAZUIT Christophe (2001), *Les Enseignants de tennis à la Réunion*, mémoire de DEA (diplôme d'études approfondies) de sciences de l'éducation, Saint-Denis, Université de la Réunion, UFR de lettres et sciences humaines.
- GÉRÉONE Jean-Paul (1998), *Jeux des îles de l'océan Indien. Du rêve à la réalité... 1979-1998*, Saint-Denis, Little Grey / Ligue réunionnaise de volley-ball.

- GUILLOT Philippe (1979), « Prestige et opium. Les Jeux des îles de l'océan Indien », *Les Cahiers de la Réunion et de l'océan Indien*, n° 2, nouvelle série, septembre-octobre, pages 16-22.
- GUILLOT Philippe (2002), « Particularisme et unité d'une société plurielle : la Réunion », in *Rapport à autrui et personne citoyenne*, sous la direction de Gilles FERRÉOL, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, collection « Sciences sociales / Sociologie », pp. 235-262.
- HOUPERT Yves-Éric (2008), *Les Jeux des îles de l'océan Indien. Sport et géopolitique*, Paris, L'Harmattan, collection « Espaces et temps du sport ».
- MANOUEL Nadine (2002), *Le Golf : sa pratique et son développement à l'île de la Réunion*, mémoire de maîtrise de géographie, Saint-Denis, Université de la Réunion.
- MÉRY Stéphane (2008), *Un filet et des sports. Approches sociologique, historique, prospective, comportementaliste*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques sociales ».
- NARIA Olivier (2008), *Géographie du sport à la Réunion. Cultures sportives et territoires*, Paris, L'Harmattan.
- PADER Frédéric (1998), *La Patriote. Brève histoire du club-doyen du football réunionnais*, mémoire de licence de STAPS, Le Tampon, Université de la Réunion.
- PERIA-SIMBIN Sandrine (1999), *Le Tennis au Port*, mémoire de licence de STAPS, Le Tampon, Université de la Réunion.
- PIFFAUT Jean-Christophe (2007), *L'Invention du tennis*, Paris, Les Quatre Chemins.
- POUSSE Michel (2002), *Rugby. Les enjeux de la métamorphose*, Paris / Saint-Denis, L'Harmattan / Université de la Réunion, collection « Espaces et temps du sport ».
- TENNIS-CLUB CROIX de SAINT-ANDRÉ (2002), *TEMJI SFR 2002, press book*.

Sites Internet

Sur l'histoire du tennis en général :

<http://www.tennis-histoire.com/>

(site réalisé par Julien LEROY, documentaliste de presse).

Sur l'histoire du tennis à la Réunion :

GUILLOT Philippe, « L'histoire du tennis à la Réunion en quelques dates » :

<http://www.ligue.fft.fr/reunion/Histoire.html>

GUILLOT Philippe, « Le TCD d'hier à aujourd'hui », sur le site du Tennis-club Dionysien : <http://tcd2.site.voila.fr/Histo.html>.

HOUPERT Yves-Éric, « Histoire du BO », sur le site du Bourbon olympique tennis-club : http://botc_reunion.site.voila.fr/.